ABONNEMENT.

Edition Ordinaire ; £1 ; Edition Hebdomadaire, 10s. par année.
On s'abonne à Montréal, au bureau du journal, rue Ste. Thérèse, vis-à-vis la ruelle St. Denis, et aux adresses suivantes :
MM. Fabre et Gravel..........No. 30, rue St. Vincent.
Jos. Roy..........No. 25, rue St. Gabriel.
Rom. Trudeau..........No. 111, rue St. Paul.
Et dans les campagnes, chez les agents dont les noms se trouvent dans la dernière page.

LE PAYS.

CONDITIONS.

On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois.
L'abonnement datera toujours du premier du mois.
L'abonnement est payable par semestre et d'avance.
L'édition Ordinaire paraît trois fois par semaine, les Mardis, Jeudis et Samedis.
L'Edition Hebdomadaire paraît le Mercredi.
On ne prendra aucune lettre non payée au bureau de poste.
—*Pour le tarif des Annonces, voir la quatrième page.*

Vol. III. MONTREAL, JEUDI, 9 NOVEMBRE 1854. **No. 124.**

GRANDE LOTERIE.

Le Soussigné annonce à ses amis et au public qu'il fera une Loterie de Bijouterie, orfèvrerie, et argenterie, consistant en Services en Argent, Montres en Or et en Argent, Cachets, Bagues, Jons, etc. Cet Loterie aura lieu, aussitôt que la liste sera remplie, et les personnes seront notifiées en dû temps du local et de l'heure auxquels elle aura lieu.

Les personnes de la campagne qui désireraient souscrire pourront le faire par la malle, franc de port. Leurs intérêts seront surveillés, comme si elles étaient présentes personnellement.

PRIX.

		£	s	d
1	Une Montre couverte en Or à Patente avec Chaîne en Or,	22	10	0
2	Une Do à Cylindre avec chaîne..........	16	0	0
3	Une Do couverte à patente	12	0	0
4	Une Do pour dame, en Or avec chaîne..........	12	10	0
5	Une Do couverte en argent à patente..........	6	5	0
6	Une Do Do Do	4	10	0
7	Une Do couverte à cylindre	4	15	0
8	Deux Do à cylindre à £4 chaque..........	8	0	0
9	Une chaîne pour dame..........	6	0	0
10	Une chaîne pour monsieur...	3	15	0
11	Une pendule façonnée en écaille..........	4	0	0
12	Une Do Do Do	3	10	0
13	Un panier à pain..........	3	0	0
14	Deux Do à gâteaux..........	1	15	0
15	Une pendule en écaille......	3	10	0
16	Une Do Do Do	3	5	0
17	Une Do Do Do	3	0	0
18	Deux gobelets plaqués et dorés en dedans..........	3	0	0
19	Deux Do Do Do	2	0	0
20	Une paire de chandeliers avec mouchettes..........	1	15	0
21	Un huilier..........	1	5	0
	Sept prix de 15s chaque.....	6	0	0
	Quatorze prix de £1 chaque	14	0	0
	Vingt-deux prix à 10s chaque	11	0	0
	600 Souscripteurs à 5s chaque.	150	0	0
65 Prix	Valeur	150	0	0

Cette Loterie est des plus avantageuse pour les personnes qui n'aiment pas à faire de hauts risques sur les Loteries, le prix des billets n'étant que de 5s. Tous les articles exposés sont garantis quant à leur valeur. Le tirage se composera de 600 numéros. Chaque billet doit être payé avant le tirage.

JOHN GROTHÉ.

12 oct. am—113

GRANDE LOTERIE.

Le Soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il fait une Loterie de Montres, Bijouteries, Orfèvreries et Argenteries. Cette Loterie aura lieu aussitôt que la liste sera remplie à l'EMPIRE SALOON, rue Bonsecours. On donnera avis dans une autre annonce du temps et de l'heure auxquels elle aura lieu.

33 PRIX ÉVALUÉS A £150 0 0
200 BILLETS A 15s CHAQUE.

PRIX.

		£	s	d
1	Une Montre en Or à patente	18	0	0
2	Une Montre couverte en Or à patente..........	18	0	0
3	Une Montre à Cylindre en Or	8	10	0
4	Une Montre à Cylindre en Or pour Dame..........	7	10	0
5	Une do do do do	7	10	0
6	Une pair Chandelier à branche plaqué..........	7	10	0
7	Un splendide Flutina..........	6	10	0
8	Une Guitarre..........	5	10	0
9	Une Accordéon..........	4	10	0
10	Une Montre à Cylindre arg..	4	0	0
11	Une do do do	4	0	0
12	Une do do do	4	0	0
13	Une do do do	4	0	0
14	Une do do do	4	0	0
15	Une do do do	4	0	0
16	Une Chaîne en Or pour Dame	4	0	0
17	Une do do do	4	0	0
18	Une do do pour Mons.	3	15	0
19	Une do do do	3	15	0
20	Une Horloge Marine patente	3	15	0
21	Un splendide Album..........	2	15	0
22	Un Peigne Ecail pour Dame	2	10	0
23	Un do do do	2	10	0
24	Une splendide Guitarre..........	2	10	0
25	Une Eping. en Or pour mon.	2	0	0
26	Une paire de Pendant d'Oreil	2	0	0
27	Une paire Chandelier plaqué Mouchette et Porte-Mouchette..........	2	0	0
28	Un Médaillon couvert......	1	10	0
29	Un Crayon en Or pour mons.	1	10	0
30	Un Porte-monnaie en Ecail	1	0	0
31	Un do do	1	0	0
32	Une pair Pen. d'Oreil en Or	1	0	0
33	Une Bague en Or pour mon.	1	0	0
		150	0	0

Il y aura un souper de servi après la Loterie.
N.B.—Chaque billet doit être payé avant le tirage, No. 114, rue Notre-Dame.

L. M. PRÉFONTAINE,
Vis-à-vis le Nouveau Palais de Justice.

24 oct. cs—118

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Superieure
POUR LE BAS-CANADA.

Mardi le Dix-septième jour d'Octobre, Mil huit cent cinquate-quatre.

Presens
L'honorable M. le Juge Smith
" " Van Felson
" " Mondelet.

No 1159.

Exparte,

Sur la Requête de WILLIAM MORRISON, Ecr., de la Paroisse de Berthier, dans le District de Montréal, en sa qualité de Curateur, duement élu en Justice à la Succession vacante de feu CHARLES MORRISON, en son vivant Marchand du même lieu,

Requérant.

Il est ordonné sur la Requête du dit William Morrison, présentée ce jour par F. B. Godin, écr., son Avocat, que par six avertissements à être publiés dans les papiers-nouvelles de cette Cité connus comme le *Pays* en langue française, et *The Montreal Gazette* en langue anglaise, les Créanciers du dit feu Charles Morrison, soient notifiés de filer dans le Bureau du Protonotaire de cette Cour leurs reclamations respectives contre la dite Succession vacante duement attestées, le ou avant le Dix-septième jour de Novembre prochain, afin que la somme de Cinq cent quatre-vingt trois livres, Seize chelins et un denier, cours actuel, de la Province du Canada, balance restant maintenant entre les mains du dit Requérant, soit distribuée entre les dits Créanciers, suivant la loi.

(Par la Cour.)
MONK, COFFIN et PAPINEAU,
P C. S.

31 oct. 121

PAS CONNU GENERALEMENT.

R. THOMAS,
35, RUE ST. JACQUES,
A CONSTAMMENT EN MAINS
QUELQUES MARQUES CHOISIES DE
CIGARES DE LA HAVANE.

5 oct. aa—77

MANUFACTURE DE HARDES FAITES
DU CANADA.
No. 73, Rue McGill, No. 73.

Le Soussigné prend la liberté d'informer les citoyens de Montréal, les Marchands de la Campagne et les étrangers, qu'il manufacture en ce moment un assortiment considérable de Hardes de tous genres, convenables pour l'Automne et l'Hiver, dont il disposera à des prix extrêmement réduits, au comptant ou à des crédits approuvés.

Constamment en mains un grand assortiment de PARDESSUS d'Astracan, Loup-Marin et autres. Aussi une grande quantité d'habillements à l'épreuve de l'eau.

F. X. LOISELLE.

26 sept. aa—40

Nouvel etablissement
DE RELIEURE-RAYEUR, et MANUFACTURIER DE BLANCS.
AU DESSUS DE L'OFFICE DE M. BECKET,
Grande Rue St. Jacques.
ANDREW YOUNG,
ANCIEN CONTRE-MAITRE DE R. et A. MILLER

Saisit la présente occasion pour informer ses amis et le public en général, qu'il a COMMENCÉ DES AFFAIRES, à son compte, à l'établissement ci-dessus indiqué, comme

RELIEUR UNI ET DE GOUT.

Par l'expérience acquise dans les principales villes des Etats environnants aussi bien que sur le vieux continent, il se croit capable d'exécuter tous les ouvrages que l'on voudra bien lui confier, d'une manière jusqu'ici inconnue dans cette province.

Les Cartes et Plans montés et vernis.

Il donnera une attention spéciale à la Reliure de la Musique.

26 oct. bm—119

NOUVELLE GRAMMAIRE ANGLAISE
EN DEUX PARTIES.
Suivie d'une série de Thèmes,
PAR J. B. MEILLEUR, M. D.

La seconde édition de cet ouvrage vient d'être imprimé par le Soussigné et est maintenant en vente à son Magasin, l'on peut également se le procurer chez les autres libraires de Montréal et de Québec. Prix 7s 6d la douzaine.

J. Bte. ROLLAND.

12 oct. aa—84

Verres à CROISÉES, marque de l'Etoile
HUILE de LIN, Bouillie et Crue
VERNIS
BLANCS de PLOMB, Sèche et Broyé
ROUGE de PLOMB
ROUGE VENITIEN
OCHRE JAUNE
VERTS BRUNSWICK
VERTS de PARIS
BLEU CIEL
CRAIE
PEINTURE à l'EPREUVE du FEU
LITHARGE
PEINTURES BLANCHES
COULEURS de PEINTRES, Sèches et Broyées
BROSSES, DIAMANDS de VITRIERS
FEUILLETS d'OR, etc., etc.,
A vendre à Bas Prix.

E. ATWATER et Cie.

10 oct. am—112

PELLETERIES.

MANUFACTURE CANADIENNE,
No. 88½,
RUE NOTRE-DAME VIS-A-VIS LE
Nouveau Palais de Justice.

Le Soussigné informe ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir le plus bel assortiment de PELLETERIES qu'il soit possible d'acheter sur ce marché ; il consiste en :

Peaux de MARTRES, CASTORS, LOUTRES, VISONS, etc.

—AUSSI—

Pellerines, Manchons, Gants, Mitaines, Capots de toute espèce ; avec un assortiment complet en pelleterie, pour enfants.

Le tout est offert en vente à très-bas prix.

ON NE FAIT QU'UN SEUL BRIX.

THEODORE BOUCHER.

14 oct. bm—114

WM. RIEPERT,
FABRICANT DE FOURRURES,
EN GROS ET EN DETAIL,
236, Rue Notre-Dame, 236.

A l'honneur d'informer ses Amis et le Public en Général qu'il vient d'ouvrir, à l'adresse ci-dessus, un Magasin de FOURRURES de toutes sortes pour Dames et Hommes, tels que Boas, Gants, Casques, Mitaines, Manchons, Victorines, Pélerines, etc., etc., etc., qu'il vendra aux plus bas prix et à conditions faciles.

Les Marchands de la Campagne feront bien de visiter son Etablissement avant d'acheter ailleurs.

10 oct. am—112

UN FAIT !
MCDOWALL & ATKINSON,

Ont maintenant en mains l'un des plus grands Assortimens, et certainement le fonds à MEILLEUR MARCHÉ, de

Fourrures Manufacturees

dans " ce Canada." Il font savoir par ces présentes à leurs pratiques du Haut et du Bas-Canada qu'ils sont prêts à en disposer à des CONDITIONS TRES LIBÉRALES et au plus bas prix.

Leurs Magasins sont encore dans la rue McGill et n'ont besoin d'aucune autre description, car chacun connait l'Etablissement de Chapeaux et Fourrures de

McDOWALL et ATKINSON.

7 oct. bm—111

LES SOUSSIGNES RECOIVENT MAINTENANT
LE PLUS GRAND FONDS
De Nouvelles MARCHANDISES d'AUTOMNE qu'ils aient encore offert sur le marché, consistant en—
Drap d'Ouest d'Angleterre et Yorkshire
Casimires et Etoffes de Goût pour Pantalons.
ETOFFES RETOURNABLES
Tweeds Ecossais, Agneau de Sibérie
Drap de Dames et Etoffes à Manteaux tout laine
Gala Plaids et Etoffes à Robes peinte
1,500 PIECES
Cobourgs, Alpacas, Cachemires, Drap Circassien, Henrietta et Paramata
Lustrés Fleuris, Crêpes Walmer
Crêpe-Satiné (article nouveau)
DENTELLES.
FLANELLES, COUVERTES, TAPIS
INDIENNES MADDER
CHALES DE LAINE LONGS

Ces Marchandises seront offertes au plus petit profit sur le prix sterling.

L'attention des acheteurs de la campagne est particulièrement sollicitée.

CLARK, THOMSON et Cie.,
168, Rue St. Paul.

10 oct. am—112

A Vendre

600 doz Mitaines Moutons
200 doz do Buckskin.
HUDON et QUEVILLON.

1000 Poches de Toile du Pays
2000 vgs Toile du Pays.
HUDON et QUEVILLON.

FOURRURES.

Casques, Manches, Boas, etc., etc., enfin toutes espèces de Pelleteries.
HUDON et QUEVILLON.

500 Robes de Buffalo du Nord
Le tout à très bas prix.
HUDON et QUEVILLON.

21 oct. bm—117

AVIS.

Les Soussignés ont TRANSPORTÉ leurs Magasins dans ces grandes bâtisses No. 204, RUE ST. PAUL, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, ci-devant occupées par MM. J. D. BERNARD et Cie., où ils ont en mains et offrent en Vente un assortiment étendu de MARCHANDISES SÈCHES.

GALARNEAU et ROY.

6 mai. 47

DROGUES, PARFUMS, &C., &C.

Le Soussigné a reçu des plus célèbres maisons de la Grande-Bretagne, de France et des Etats-Unis, un assortiment de
DROGUES, Produits Chimiques,
PARFUMS, BROSSES à Cheveux, à Dents, à Ongles et à Hardes
PEIGNES d'Ecaille de Tortue, EPONGES de Turquie
SAVONS de Miel et Windsor
BOITES de TOILETTE de Dames et Messieurs, Respirateurs, etc.,

N. B.—Les Médecins pratiquants de la ville et des campagnes seront pourvus aux conditions les plus favorables, et ils auront les médecines des meilleures qualités, et aux plus bas prix.

JOHN GARDNER,
293, rue Notre-Dame (Ouest).

10 oct. am—112

Bouteilles a Sels d'Odeur.

Venant d'être reçus, un grand Assortiment de BOUTEILLES à SELS à COUVERTS D'ARGENT.

—AUSSI—

Peignes d'Ecaille de Tortue de toutes sortes.
Brosses do do

S. J. LYMAN.

Respirateurs.

Venant d'être reçus, quelques RESPIRATEURS de JEFFREY pour préserver les Poumons, de divers patrons et prix.

S. J. LYMAN,
Place-d'Armes.

31 oct. aa—146

Miel EN RAYON—Quelques Boites à Vendre par A. SAVAGE et Cie.

A la Profession Medicale,

Fer DE QUEVENNE
Hydrata de Magnesie de Decastro
Citrate do do
Nouvel envoi reçu par
A. SAVAGE et Cie.

Jus DE CITRON PUR—En bouteilles ou au gallon.

ALFRED SAVAGE et Cie.
Près le Palais de Justice.

28 oct. aa—125

PASTILLES PULMONAIRES
DU DR. LOCOCK.

Cette Medecine véritablement étonnante a été en usage avec le plus grand succès en Europe et en Asie depuis plusieurs années, et elle est garantie comme donnant un soulagement immédiat et une prompte guérison pour les Bronchites, Maux de Gorge, Asthme, Rhumes, Toux, Consomption Pulmonaire, et toutes les affections des Poumons et de la Respiration. La Consomption est souvent guérie dans son commencement ; et même lorsquelle est *très avancée* ou peut être grandement soulagé.

A vendre, en gros et en détail, chez.

JOHN GARDNER,
293, Rue Notre Dame, Ouest.

28 oct. cm—121

IMPORTATIONS D'AUTOMNE.

EPICERIES,
Eaux-de-Vie, Vins, Sardines, Huiles
&c., &c., &c.

Le Soussigné REÇOIT MAINTENANT de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de France, par *Free Trader, Kerelaw, Great Britain, Pearl*, et autres vaisseaux—
Sucre Rafiné, en bcts et tierces
Do Hollandais Ecrasé, en qtx
Indigo Madras, en caisses
Chandelles Spermacetti Belmont
Fromage Anglais, Figues, Sucre Candi, Marmelade, Moutarde, Marinades, Sauces, Gingembre Jamaïque, Epices, Poivre, Muscade, Clous de Girofle, Carvi, Amandes, Alum, Soufre, Mine, Bleu, Sel Epsom, Salpêtre, Huile de Castor en ferblanc, etc., etc.
—AUSSI—
Cherrys Pemartin Pâle et Or, en boites, bcts et qrt brl, de diverses marques
Oporto Sandeman, Graham et Taragona, en pipes, bcts et qrt brl, de diverses marques
Porter de Londres Hibbert et Aile I. O. en pintes et chopines
Colle de Londres, Couperose, Savon Windsor
Chaloupin de 1850, '51 et '52 }
J Demarie, 1841 }
A Burget, 1841 et '52 } Eaux-de-Vie Cognac Pâle et Foncé en bcts et caisses
Manseau Fils }
Société des Vignobles }
Le Moulerin }
Delbreck et Lelegard }
Eugène Cliquot } Champagnes, 1ère qualité.
Sillery Grand Mousseux }
Lambert et Brumu }
Bourgogne, Clarets Bordeaux et Vins Blancs, en bcts et caisses
Liqueurs assorties, Huile à Salade, Sardines, Macaroni, Vermicelle, Prunes, Olives, Capres, Chocolat, Amandes, Fromage de Gruyère, Vinaigre de Bordeaux, etc., etc.
—ET EN MAGASIN,—
615 pqts Thés Vert et Noir, assortis, en caisses, demi-caisses et boites
314 pqts Tabacs, 5's, 8's, 10's, 18's, ½ lbs, à Fumer et Chiquer en ¼, ½ et ¾ boites
70 sacs Café Laguayra et Maracaïbo
27 brls Sucre Ecrasé
10 barriques Rum Jamaïque
25 bcts Geneva DeKuyper
Avec d'autres Epiceries.

EDOUARD MASSON.

19 oct. 116

Sucres—
Cassonnade Blanche —400 brls fine qualité
10 bcts }
15 trcs } en Pain, McFie et Hollandais
Muscovado—50 bcts Porto Rico Clair
A vendre par
JAMES TORRANCE

Sel—
100 qtx }
500 sacs } Gros Liverpool
200 sacs Fin
POISSON—
300 qtx Morue Table
500 bris Harengs No 1
—AUSSI—
Saumon et Maquereau
A vendre par
JAMES TORRANCE.

28 oct. aa—59

POISSON BLANC.

50 BARILS Supérieur, Venant d'être reçus
A vendre par
WATSON et WILLIAMS.

POISSON, HUILE, &c.

100 qtx MORUE Table Supérieure
75 qtx do Petite
25 bcts do Salée
8 do do Sèche
25 do do Huile de Morue
A vendre par
WATSON et WILLIAMS.

SAINDOUX.

50 TIERCES No. UN
A vendre par
WATSON et WILLIAMS.

LARD.

500 Bris MESS LOURD
A vendre par
WATSON et WILLIAMS.

17 oct. am—115

SEL A VENDRE.

3000 MINOTS GROS SEL DE LIVERPOOL
250 Poches " " "
200 Quarts " " "
Le Sel est net et de bonne qualité.

E. et V. HUDON.

24 déc. 139

AVIS.

Est par le présent donné qu'une application sera faite au Parlement Provincial, durant sa session actuelle, pour un Acte pour incorporer une Compagnie à fonds communs, afin d'Assurer les Passagers sur les Chemins de Fer contre les accidents, sous le titre de " Compagnie d'Assurance des Passagers de Chemins de Fer du Canada."

WM. H. HOPPER,
Secrétaire Provisoire.

12 oct. 22n—113

BELISLE & PARK,
IMPORTATEURS
DE
MARCHANDISES SECHES,
Rue Notre-Dame, 186 Vis-a-vis l'Eglise
Montreal, Anglaise.

Les Soussignés viennent de recevoir par les steamers " CLEOPATRA," et autres vaisseaux, un assortiment complet de Marchandises de Goût et d'Etape, et ósent soumettre à l'attention de leurs pratiques et du public une liste des prix de leurs principaux articles nouvellement reçues :—
200 Châles et Chapes brochés de $3½ à $40
500 do do Casimire 4s 6d à 60s
250 do do Cachemire 7s 6d à 50s
100 Chapes pour hommes 32s 6d à 50s
500 patrons Robes en Soie brochée, carreauté, rayée et unie, absolument dans les derniers goûts et depuis $6 à $45 le patron
50 patrons Robes Mousseline Française pour bal ou soirée de 12s 6d le patron
500 do do Mérino Français brodé depuis 20s à $15
150 pièces Velours de Soie noir et de couleur de 5s à 26s 3d la verge, 25 boites fleurs française de premier choix
200 Manteaux, Mantes, Mantilles et plusieurs boites de Rubans français, à grand marché
150 pièces Mérino Français de 3s 6d à 7s 6d la verge
300 pièces Plaid tout laine pour robes
150 pièces " Norwich Laster " soie et laine pour robes, grande largeur à 2s 6d la verge
500 paires Couvertes de 6s 3d à 60s la paire
—AUSSI—
Un bon choix de Casimire pour Pantalon et de bod Drap pour surtout d'hiver.
—DE PLUS—
100 pièces de Tapis de 10d à 5s
15 do Tapis Impérial magnifique patron

BELISLE et PARK.

N. B.—Une des premières modistes est attachée à l'établissement.

7 oct. am—111

MARCHANDISES AMERICAINES.

Les Soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre des MARCHANDISES AMÉRICAINES, comprenant en partie—
Cotons Jaunes à Drap, Coutil, Denims
Barrés, Flanelles Canton, Coton Blancs
Et sont prêts à recevoir des ordres pour toutes sortes de Marchandises Américaines, qu'ils rempliront aux conditions les plus favorables.

RICE et BANCROFT,

A VENDRE par les Soussignés—
THÉS—Twankay, Hyson, Jeune Hyson, Congo et Oolong.
TABACS—8's, 10'3, 16's et 32's.
Do Cuba, Havane et Feuilles Ohio
Café Laguayra, Chandelles Adamantines
Blanc de Plomb, Peintures, Couleurs, Vernis
Papiers à Tapisser
Et un assortiment de FERRONNERIE AMÉRICAINE.

RICE et BANCROFT.
Quarré de la Douane.

18 mai. aa—52

J. E. LAFOND,
117, RUE NOTRE-DAME 117,
COIN DE LA RUE SAINT-LAMBERT.

A maintenant en mains, et à Vendre, un Assortiment Choisi des DERNIÈRES MODES de

Chapeaux de paille
ET
Marchandises Françaises de Fantaisie,

qu'il est prêt à Vendre aux plus Bas Prix de Détail. Il recevra aussi par les premiers Vaisseaux, son approvisionnement de

NOUVEAUTES PARISIENNES,

qui ont été choisies avec grand soin par les Agents en Europe.

On peut être certain que ces Marchandises sont des plus belles qualités, et les PRIX à l'Etablissement ci-dessus seront trouvés BIEN PLUS BAS que ceux de Maisons semblables dans le Commerce.

☞Une visite est respectueusement sollicitée.

20 mai. aa—53

M'MILLAN & CARSON,
MAGASINS EN GROS ET DETAIL
DE DRAP ET HARDES FAITES,
No 66 Rue McGill.

McM et C., En remerciant leu nombreuses pratiques pour les faveurs passées, les informent qu'ils viennent de recevoir une partie de leur assortiment d'automne.

PAR-DESSUS EN DRAP
CASSIMIRES, DOESKIN DE FANTAISIE ET ETOFFE A VESTE, le tout des meilleurs manufactures et dans le der ner goût.

MM. McM et C., donnent aux commandes une attention spéciale et sollicitent la continuation du patronage qu'ils ont reçu jusqu'à présent.

Le succès qu'ils ont eu dans la coupe des Pantalons, leur fait dire avec confiance que ceux qui désirent cet article fait de la manière la plus irréprochable peuvent s'adresser à leur établissement. Toute espèce d'habits faits avec soin.

Pour ceux qui achètent leurs hardes faites, ils y trouvent un grand et bel assortiment.

Il serait de l'intérêt des Marchands de visiter leur fonds avant d'acheter ailleurs.

POINT DE SECOND PRIX.

28 sept. b... —1

ROBES DE BUFFLE A VE DRE.

5000 Robes de Buffle maintenant firs.
3000 DO DO attendues de Jour en Jour.

Les Soussignés prennent cette occasion pour informer le commerce en général, qu'ils sont prêts à vendre les articles ci-dessus à des termes libéraux.

Ces articles ont été choisis expressément pour ce marché par une personne envoyée pour cet objet par

L. RENAUD et FRÉRE,
Près du Marché Ste. Anne,
Montréal.

17 août. cm—89

ROBES BUFFALO.

Importation de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES,
5000 PEAUX DU NORD-OUEST. DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

Ces ROBES sont tellement supérieures à celles du Sud et du Missouri, qu'il n'est pas nécessaire d'en faire mention. Elles sont bien connues, par ceux qui font le commerce des Robes de Buffalo.

E. et V. HUDSON.
140 rue St. Paul.

19 août. 90

DR. J. W. WILSCAM,
91, RUE SAINT-JOSEPH, 9,
Vis-a-vis la Brasserie de DOW,
visible avant 9h. A.M., de midi à 2h. et après 5h. P.M.

23 juin. aa—61

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

(*Rapporté pour le* Pays.)

Séance du 31 oct.

Réserves du Clergé.

M. Brown propose que dans dans la vue de mieux assurer la sécularisation définitive et immédiate des Réserves du Clergé, le comité général ait instruction et autorité de pourvoir dans le bill à l'effet :

Qu'il soit fait sans délai une estimation des sommes capitales qui, après les principes établis pour constater la valeur des annuités terminables, équivaudraient au rachat des salaires et allocations annuels dans le Haut et dans le Bas-Canada respectivement, garantis par le dernier acte impérial au sujet des Réserves du Clergé ;

Que toutes sommes en caisse, garanties, terres, arrérages de ventes de terres, et autres dettes actives appartenant au fonds des Réserves du Clergé, soient transferées immédiatement à la couronne, à une évaluation qui sera faite sans délai,—la séparation des fonds du Haut et du Bas-Canada étant maintenue ;

Que les sommes ainsi considérées comme équivalant au rachat des dits salaires et allocations, soient retenues sur l'actif des Réserves du Clergé du Haut et du Bas-Canada, respectivement, et employées à des fins générales dans la province : et que les salaires et allocations annuels soient garantis sur le revenu consolidé de la province, et payés annuellement à même ce revenu ;

Que ce qui restera des fonds des Réserves du Clergé du Haut et du Bas Canada respectivement soit immédiatement distribué dans chaque province, aux diverses municipalités de comté et de cité, suivant la population, en argent ou en débentures, ou partie en argent et partie en débentures, suivant qu'il sera jugé expédient dans l'intérêt public ;

Qu'il n'y ait point de commutation des salaires ou allocations garantis par le dernier acte impérial, mais que les parties intéressées soient confirmées dans la jouissance des allocations annuelles qui leur sont garanties par le dit acte, sujettes à toutes les conditions auxquelles est assujettie leur charge ou desserte.

Que tous montans, sommes et évaluations mentionnés dans les résolutions précédentes, et les noms et désignations de toutes personnes qui auront droit à quelque salaire ou allocation en vertu d'icelles, soient constatés sans délai et spécifiés dans le bill ou dans des cédules qui y seront annexés.

La discussion qui s'en est suivie, roule entièrement sur les mêmes opinions qu'on avait déjà exprimées lors de la seconde lecture du bill, et dont le résumé a été publié dans ce journal.

M. Foley propose en amendement que les mots " suivant la population" dans le 4e paragraphe, soient retranchés et que les mots " en ayant égard à l'étendue territoriale, et aux besoins locaux aussi bien qu'à " la population de chacune des dites municipalités" soient insérés à la place.

Il dit qu'il serait très injuste de donner aux cités qui ont déjà reçu de fortes sommes d'argent public pour bâtir leurs édifices et leurs chemins, la même proportion de l'argent provenant des Réserves du Clergé que doivent recevoir les arrondissements agricoles, où on a tout à faire, et tout à faire à ses propres frais. D'ailleurs c'est le peuple agricole qui a par son travail donné aux réserves la valeur qu'elles possèdent aujourd'hui, et il serait très injuste de lui ôter les avantages de l'arrangement qu'on va faire pour les donner aux gens des villes, qui d'après les chiffres de la population recevraient dans le Haut-Canada un dixième et dans le Bas-Canada un neuvième de tout l'argent provenant de cette somme.

La chambre se divise. Pour l'amendement 12 ; contre 96.

M. Dorion, de Montréal, propose en amendement à la motion de M. Brown, que les mots " la séparation des fonds du Haut et du Bas-Canada étant maintenue" dans le 2me paragraphe, et tout le paragraphe 4 soient retranchés.

Il s'abstient de rien dire pour appuyer sa proposition ; mais il profite de l'occasion pour dire qu'il ne voit rien dans l'acte impérial qui empêche que les Réserves ne soient entièrement abolies, et que le fonds consolidé ne soit grevé des salaires des révérends messieurs dont les droits sont conservés par les précautions de la loi Anglaise.

M. Papin appuie l'amendement, disant que si le Canada n'a qu'un gouvernement, et qu'il est une seule Province, les deux parties doivent jouir également des avantages comme elles ont déjà souffert des inconvénients. La propriété dont il s'agit n'appartient ni à l'une ni à l'autre section de la Province Unie. Il ne peut répéter trop haut que le temps est venu de savoir s'il y a vraiment une communauté de propriété entre les deux ci-devant provinces. On a déjà discuté cette question, aussi il ne veut pas aller plus loin ; mais il croit qu'il est de son devoir, dans toutes les occasions qui se présentent, de se lever dans la Chambre et de tâcher de protéger les droits et la propriété de cette partie de la province dont il a l'honneur d'être un des représentants.

M. Dufresne—D'après la nature du bill et des amendements du membre pour Lambton, est porté à demander si le Canada est une province unie ou s'il ne l'est pas. Il entend bien des voix qui crient oui ! certainement les deux ci-devant provinces sont unies depuis quatorze ans ; mais en voyant les distinctions qui se font dans tous les procédés de la Législature, il a raison de faire cette demande ; car si l'union n'a été faite que pour piller le Bas-Canada cela ne lui convient pas du tout. Si elles sont unies, elles doivent l'être de volonté, et pour la propriété, et si on ne veut pas agir d'après ce principe, il prendra cette occasion pour protester contre l'union comme il l'a fait lorsqu'elle fut imposée au peuple du Bas-Canada. Il aime l'union si on y va de bonne foi, et si le Bas-Canada est traité avec libéralité par le Haut-Canada qu'on a consulté dans le temps. Le Haut-Canada a accepté l'union ; mais le Bas-Canada y a été contraint, étant dans le temps sous le règne d'une Législature exceptionnelle telle qu'elle n'a jamais existé ailleurs. Tout semble donc prouver que l'union a été faite avec la seule vue de favoriser le Haut-Canada ; et si cette dernière province désire montrer que ce qu'il a dit n'est pas vrai, elle doit l'établir par sa conduite.

M. Turcotte exprime son opinion en faveur des principes dont l'amendement du membre pour Montréal est l'expression ; mais comme on est dans la Chambre pour faire de grandes réformes, et non pas pour faire la guerre, il votera contre l'amendement ; mais il le fera parce qu'il a compris que le ministère va faire un compromis, et que le coût de la commutation de la Tenure Seigneuriale sera pris sur le fonds consolidé, sans retour en faveur du Haut-Canada. Si cet entendement est suivi, il votera pour le bill des Réserves comme il votera pour celui de la Tenure ; autrement il votera contre le bill des Réserves à la troisième lecture.

M. Papin demande le nom de la personne qui a donné cette assurance au membre pour Maskinongé.

M. Turcotte ne nommera personne ; il a ses sources à lui, où il puise des renseignements, et il est satisfait pour lui-même. Tout membre qui veut connaître la vérité peut puiser à la même source.

M. Brown dit que la communication qui vient d'être faite est très importante, et on sait maintenant que la compensation que le Bas-Canada doit recevoir pour son aide à passer le bill des Résurves est de grever le fonds consolidé de l'indemnité des seigneurs, au lieu d'en grever des fonds particuliers.

M. Laberge croit qu'une longue discussion n'est pas nécessaire pour démontrer que les intérêts du Bas-Canada vont être sacrifiés à l'intérêt du Haut-Canada si ce bill est passé. Les terres furent données au commencement pour soutenir le Clergé Protestant, on va les reprendre sans que cette appropriation ait jamais été accomplie. Mais si les réserves n'appartiennent plus au clergé elles doivent tomber dans les domaines de la couronne. Pourtant le membre pour Maskinongé a dit qu'il a reçu l'assurance que le gouvernement grèvera le fonds consolidé de l'indemnité des seigneurs. Mais cette assurance est en contradiction directe avec les assurances qu'on trouve écrites dans le bill et dans les résolutions qui ont été soumises à la Chambre. On n'a donc aucune sûreté pour cette assertion, que l'allégation du membre pour Maskinongé, basée sur une autorité si respectable qu'il ne veut pas l'indiquer. Si cette assertion est vraie le compromis est une stricte justice, et le Bas-Canada n'aura aucun sacrifice à faire, et il croit que s'il doit avoir lieu, il doit être avoué, parce qu'il trouve un tel compromis moins compromettant qu'un autre, dont on a beaucoup parlé dernièrement et qui touche à un sujet presqu'aussi important que la commutation de la Tenure Seigneuriale. Cependant il veut que l'amendement soit emporté ; car si le Bas-Canada est repoussé quand il demande justice au Haut-Canada, la partie n'est pas égale.

M. Loranger attaque l'opposition et l'accuse d'une conduite factieuse, continuée depuis le commencement de la session. Ces messieurs là n'ont approuvé aucune mesure, et n'en approuveront aucune. Il insiste aussi qu'il serait impossible d'attendre un vote en faveur de l'abolition de la Tenure des messieurs du Haut-Canada, si les membres pour le Bas-Canada ne votaient pas pour le bill aujourd'hui devant la Chambre.

M. Papin dit qu'il est absurde de dire que l'opposition est factieuse puisqu'elle a voté pour toutes les mesures que le ministère a introduites, au nombre de trois, c'est-à-dire le Traité de Réciprocité, la Tenure Seigneuriale, et les Réserves du Clergé.

M. Thibodeau répète ce qu'a dit M. Turcotte, qu'il voterait contre le bill pour abolir les Réserves à la troisième lecture, si le gouvernement ne mettait pas sur le fonds consolidé le coût de l'indemnité payable aux seigneurs.

M. Mackenzie parle en faveur du bill.

M. Dorion fait remarquer que les imputations qu'on vient de lancer sur les membres de l'opposition sont de la tactique du parti ministériel, car si le parti ministériel n'accuse pas ses adversaires, il se condamne lui-même. Les membres de son parti ont été accusés depuis six ans de manquer de patriotisme ; mais le temps est venu de faire voir de quel côté le patriotisme se trouve. On admet que le Bas-Canada doit participer dans les terres de réserve, car en effet ces terres sont censées appartenir au domaine de la couronne, puisque c'est pour cela que le gouvernement se croit justifié en les appropriant à des usages profanes. Mais si ces terres appartiennent au domaine de la couronne, elles sont par conséquent, la propriété de la Province Unie ; et comme le Bas-Canada a participé dans la dette du Haut-Canada il doit aussi participer dans les avantages des terres de cette partie de la province. Le membre pour Chicoutimi lui-même n'a pu s'empêcher de reconnaître la justice de la demande faite de la part du Bas-Canada, car ce monsieur a dit, il y a quelques jours, qu'il avait longtemps pensé que ces terres appartenaient à la province entière. Mais le membre pour Chicoutimi n'a pas dit depuis quand il a changé d'opinion ni les raisons de son changement. Ce qu'il (M. D.) demande est donc parfaitement raisonnable, et le temps viendra où chacun sera jugé d'après ses actes, alors il n'aura pas peur de la décision du pays. Et quant aux faits il (M. Dorion) et ses amis ont voté pour toutes les mesures ministérielles.

L'Orateur rappelle à l'ordre.

M. Dorion continue et dit que s'il est hors d'ordre c'est qu'il a été entraîné par les messieurs qui l'ont précédé ; mais pour retourner à la question, il dira que s'il a proposé l'amendement dont il s'agit, c'est que cet amendement est juste et raisonnable. Quelle assurance a-t-on que le coût de l'indemnité des seigneurs sera chargé sur le fonds consolidé comme le membre pour Maskinongé l'a allégué ? Peut-être ce monsieur et les autres messieurs de ce côté de la chambre connaissent les intentions du ministère ; personne autre qu'eux ne les connaissent, et on a, en contradiction avec ce qui est proposé, les résolutions et le bill que le ministère a introduits, où il est dit qu'une certaine somme sera prise à même les fonds spéciaux du Bas-Canada et qu'une somme égale sera donnée pour des fins spéciales du Haut-Canada, des fonds provenant de cette partie de la province. Les membres pour Maskinongé, Laprairie et autres comtés peuvent s'assurer de ce qu'il dit, mais ces messieurs peuvent-ils mettre de la confiance dans les professions des hommes qui dans le dernier Parlement votaient fréquemment contre la proposition de donner aucune aide aux censitaires à même les fonds publics ? Le membre pour Laprairie a dit aussi que l'argent qui forme une partie du fonds des Réserves n'est pas divisé en sommes bien différentes dans les deux parties de la province. C'est vrai, car il a démontré l'autre soir que déduction faite des charges dont les fonds des deux sections sont respectivement grevés, les balances sont presqu'égales. Mais c'est précisément parce qu'il s'agit des terres qu'il (M. D.) croit qu'il est fondé dans ses prétentions, que la propriété fesant partie du domaine de la couronne, doit nécessairement appartenir à la province entière. Ce qu'il voudrait faire c'est que toute la propriété fût mise dans le fonds consolidé et que le tout fût distribué de manière qu'une partie soit appliquée aux fins de l'éducation. Il ne demande pas qu'une injustice soit faite aux Townships, ni au Haut-Canada, mais il veut que toute la propriété publique soit partagée équitablement et que chaque partie l'approprie de la manière que bon lui semblera. Rien ne peut être plus juste. Et c'est si juste que les messieurs de l'autre côté disent que s'il n'est pas reconnu par un équivalent, ils voteront contre le bill pour régler les Réserves à la troisième lecture.

Il pense pourtant que ces Messieurs seront entraînés à voter une fois après l'autre, et qu'ils voteront une, deux, trois, ou s'il le faut, quatre fois, car c'est certainement le vote de ce soir qui décidera de la mesure. Encore on a dit que si le Bas-Canada ne gagne rien il ne perdra rien par ce bill puisqu'il ne possède pas aujourd'hui les terres des Réserves situées dans le Haut-Canada ; mais malgré les talens du membre pour Laprairie, on ne peut faire ainsi prendre le change au peuple au dehors, car on voit très facilement que s'il ne perd rien, il aura perdu quelque chose qu'il aurait pu gagner. Il n'y a pas grande différence entre les deux choses. Quant à l'opposition systématique dont on accuse ce côté de la chambre, le public en jugera, et il verra que si le Bas-Canada gagne quelques choses, c'est parce que l'opposition a forcé le ministère contre sa volonté à faire marcher de pair les deux mesures des Réserves et de la Tenure ; car si on avait passé le bill des Réserves avant le bill de la Tenure Seigneuriale, il n'y aurait pas eu moyen de forcer le ministère à grever le fonds consolidé du coût de l'indemnité seigneuriale. Il suppose que le ministère a manifesté l'intention que lui ont imputée ses amis ; mais il voudrait bien l'entendre dire par le Commissaire des terres de la couronne. Dans le cas qu'il en serait ainsi, il répète que le public du Haut-Canada doit en remercier les membres de l'opposition. Jusqu'ici personne autres que les membres pour Maskinongé et Laprairie n'en a entendu parler, et il faut supposer que la promesse a été faite ce soir pour la première fois. Dans tous les cas des promesses faites dans les assemblées secrètes n'engagent personne, non plus que les promesses d'abolir la Tenure Seigneuriale que le Procureur Général (Est) a faite à Toronto en 1851.

M. Drummond dit qu'il n'a fait aucune promesse en 1851. Il introduisit un bill qui ressemblait beaucoup à celui qui vient d'être lu pour la seconde fois. Mais il ne pouvait alors faire une telle promesse, parce qu'il n'était pas alors au ministère, et n'était pas appuyé par le ministère.

M. Dorion — Eh bien ! les journaux avaient tort quand ils représentaient ainsi le Procureur Général. Il ne prétend pas soulever cette question, et se contente de dire que pour les raisons qu'il a mentionnées, il soutiendra l'amendement.

La discussion se prolonge pendant quelque temps, et enfin la Chambre se divise. Pour 22 : contre 90.

La Chambre se divise alors sur les trois premiers paragraphe de l'amendement de M. Brown. Pour 19 : contre 92. Le quatrième paragraphe, Pour 26 : contre 77 ; et sur le cinquième paragraphe, Pour 19 :contre 72.

La Chambre s'ajourne.

Séance du 2 nov.

Réserves du Clergé.

M. Rhodes propose qu'il soit donné instruction au dit comité d'amender le dit bill en insérant la clause suivante au lieu de la 5e clause :

" Le montant du fonds des municipalités " du Bas-Canada restant non dépensé et " non approprié en vertu des dispositions " précédentes de cet acte, le trente-unième " jour de décembre de chaque année, sera " partagé par le Receveur-général également entre toutes les diverses sectes ou " dénominations protestantes pour l'éducation générale ou l'instruction religieuse à " raison du nombre de leurs membres respectivement, suivant le recensement alors " dernier fait soit en vertu de l'acte pour " pourvoir plus efficacement à un recensement périodique de la province, ou de " quelqu'autre acte en vertu duquel un recensement peut être légalement pris dans " le Bas-Canada ou dans les municipalités " de cette partie de la province."

Il dit qu'il vient devant la Chambre comme un protestant représentant un comté du Bas-Canada, et il assure la Chambre que la majorité des protestants dans ce comté, et il le croit aussi par tout le Bas-Canada, sont opposés à la sécularisation d'un fonds qui a été donné pour le soutien de la religion protestante dès l'occupation de la province par les Anglais. Ce fonds est de la plus haute importance pour les églises protestantes qui sont très pauvres, et qui doivent s'occuper à évangéliser un peuple pauvre, dispersé sur une vaste étendue de territoire. Mais quoiqu'il parle en protestant, il déclare aussi que la grande majorité des catholiques du Bas-Canada sont aussi fortement opposés à ce bill. Ce n'est que parce qu'il s'y oppose qu'on l'a élu dans le comté de Mégantic, où il a reçu un grand nombre de votes catholiques—et cela de bon droit.

Tout le monde sait que l'église anglicane est un compromis entre les opinions extrêmes, et ce dont il s'étonne c'est de voir dans la Chambre une union de catholiques et de dissidents pour détruire cette église, qui doit servir de boulevard contre les envahissements de l'église catholique par les sectaires. Il sait qu'il y a un parti dans cette Chambre qui cherche à détruire les

établissements religieux—ce sont des hommes semblables qui ont fait les révolutions française et anglaise, et qui ont bouleversé la religion établie dans ces deux pays.

Il lit des lettres de l'évêque protestant de Toronto, et des évêques qui s'assemblèrent à Québec dans le mois de juin dernier, pour montrer que les prélats des deux églises s'opposent formellement à la sécularisation, et il finit en disant que si la sécularisation convient au Haut-Canada, assurément elle ne convient pas au Bas-Canada, car si elle était adoptée elle dépouillerait l'église protestante de suite, et plus tard elle en ferait autant pour les propriétés de l'église catholique, puisqu'elle changerait les défenseurs des biens de cette église en ennemis.

M. MORIN ne peut pas être détourné de ce qu'il croit être juste par les menaces qu'on profère contre son église, et il démontre que les biens catholiques du Bas-Canada se trouvent sur un pied bien différend de celui où se trouvent les Réserves du Haut-Canada.

L'amendement est perdu. Pour, 18 ; contre, 79.

M. J. H. CAMERON dit que la seconde lecture du bill ayant été emportée, et le principe de sécularisation ayant été ainsi affirmé, il propose maintenant de renvoyer au comité général, tels ordres qui puissent faire reconnaitre par la législature quelque droit des églises à posséder la propriété qu'on va leur ôter. Sa première proposition est de rayer du bill ces mots, qu'il s'étonne de trouver dans le bill, et qui semblaient y être insérés dans le but de renoncer de la part du pays à tout caractère chrétien. Ces mots paraissent dire que le pays n'a plus besoin de l'éducation chrétienne—et ne veut plus de ces droits sacrés qu'il est du devoir de toute législature de maintenir. Il fait allusion aux mots " qu'il est à désirer d'effacer toute apparence de connexion entre l'église et l'état ;" et il propose que ces mots soient rayés du bill. Il y a quelques soirs, les membres sur les bancs ministériels voulaient conserver les jours de fête parce qu'ils étaient nécessaires pour les besoins religieux du peuple ; mais aujourd'hui on renonce à tout besoin religieux !

Il passe maintenant à la considération de la question légale, et tâche de faire voir que les terres appropriées au clergé par les actes 9 et 8 Geo. 4, et 3 et 4 Vict., sont tenues pour les fins religieuses à des titres tout aussi valables que ceux auxquels est tenues, toute la propriété existante dans la province. Il propose donc de déclarer que les deniers provenant des terres qui ont été vendues en vertu de l'acte 7 et 8 Geo. 4, seront encore appropriés et distribués comme aujourd'hui ; savoir : deux tiers à l'église anglicane, et un tiers à l'église écossaise.

La troisième des résolutions qu'il présente à la Chambre touche aux terres vendues sous la 3me et 4me Vic., et il croit que tout changement de la disposition originelle de ces terres serait un grand tort fait au pays. Ce qu'il veut faire est donc de laisser tous les revenus provenant des terres dont la disposition est réglée par des actes précisément comme ils sont aujourd'hui. Il laisserait au gouvernement de disposer de tous les versements, les rentes, etc., etc., qui n'ont pas été déjà appropriés, et de toutes les terres qui n'ont pas été vendues, ou pour le maintien des écoles communes, ou pour les fins municipales, comme la Chambre ordonnerait. Il croit qu'il y aura bien assez pour ces fins sans ôter tout le reste de la propriété des églises. L'acte de 1791 ne donne aucun pouvoir de disposer de ces terres autrement que pour les fins spécifiées.

Après que la législature a une fois approprié la propriété, elle ne peut plus y toucher ; et la seule fin pour laquelle la législature pouvait les approprier, c'est pour le maintien du clergé protestant. Aucune législation depuis ce temps n'a changé les dispositions de cet acte, et il demande à messieurs les membres catholiques qui disent que la propriété sacrée ne doit pas être touchée par des mains profanes—il demande à ces messieurs pourquoi ils traitent l'église protestante d'une manière contraire à celle dans laquelle ils voudraient qu'on traitât l'église qu'ils aiment. Les corps religieux pour lesquels il parle possèdent des droits qui leur ont été donnés par des actes du parlement ; il croit qu'on doit faire valoir ces droits ; et il en appelle aux catholiques romains de ne pas aider ceux qui veulent leur arracher la propriété qui leur a été donnée pour que l'évangile fût prêchée dans les forêts et les déserts reculés du Canada. Il est vrai que les sécularisateurs prétendent connaître les besoins des églises mieux que ne les connaissent les ministres de ces églises. Sans doute ces révérends messieurs leur en sauront gré ; mais comment doivent vivre les pauvres missionnaires anglicans sur les Isles Magdeleines, si on arrache à l'église les salaires mesquins qu'elle reçoit et qu'elle alloue à ces missionnaires. On a dit l'autre soir dans la Chambre que les ministres s'engraissaient dans la corruption. S'engraisser dans la corruption à même un salaire mesquin de £170 par an ! Il doit donc y avoir plus de corruption dans la journée d'un officier du gouvernement que dans l'année d'un ministre de l'évangile. C'est à ces hommes pieux et pleins d'abnégation que les sécularisateurs veulent arracher leurs misérables salaires, dont le plus considérable n'est que de £170.

Quand ces allocations seront ôtées il craint fort que mainte église ne soit fermée, et que le culte chrétien ne cesse dans maint endroit, où le peuple jouit aujourd'hui des consolations de la religion. Il n'a aucune espérance que le système volontaire qui est tant vanté, remplisse ce vide épouvantable. Qu'a fait ce système dans d'autres pays ? La société américaine des brochures, a constaté le fait qu'il y a dans une partie seule des Etats-Unis 80,000 personnes qui n'entrent jamais dans le sanctuaire du Seigneur, et qu'il y a des milliers de familles qui n'entendent l'évangile qu'à de longues périodes. Il y a des villes de 400 familles sans aucune église, et dans six villes, il n'y a qu'une église pour chaque, et dans cette église il n'y a de culte qu'une fois par mois. Dans une autre partie des Etats-Unis, on trouverait 55,000 familles sans une bible—voilà les résultats du système volontaire. Mais dans l'Etat de New-York, on fait bien plus d'attention aux besoins de la religion, et là il y a plus d'églises, et plus de maisons religieuses que dans tout autre Etat. C'est que les rois anglais dotèrent cet Etat de beaucoup de terres pour les fins religieuses, et que ces allocations ont été respectées même dans les tems révolutionnaires. La législature a une fois essayé de s'emparer de la propriété ; mais la Cour Suprême mit son *veto* sur l'action législative. Il serait bon pour le peuple Canadien s'il y avait une autorité pareille pour empêcher la violation des contrats, car certainement quand on prétend respecter l'inviolabilité des contrats entre les hommes, on doit surtout respecter les contrats entre l'homme et son créateur. Tout ce que la législature a jamais pu faire c'est d'ordonner que le revenu entier sera dépensé annuellement afin qu'il n'y en ait pas à investir comme propriété foncière, de sorte que cette corporation fonde des églises de jour en jour par tout l'Etat.

Pourquoi donc s'emparer des biens des corps religieux du Canada ? Est-ce qu'un traité est tenu pour plus respectable qu'un acte du parlement ? Peut-être ; car un membre a dit l'autre soir, que si on confisquait la propriété catholique, l'empereur de France se servirait des moyens diplomatiques auprès de la reine pour l'empêcher de sanctionner la législation provinciale. C'est absurde. Si la législature confisquait ces propriétés rien n'empêcherait que la loi ne soit exécutée qu'une rébellion, qu'il espère que Sa Majesté aurait la force de comprimer.

Le temps est venu où le Canada doit se gouverner lui-même ; et le parlement impérial l'a avoué quand il passait le bill qui donne au parlement provincial la faculté de régler la question qui est maintenant devant lui ; mais le parlement impérial a cru aussi que les législateurs du Canada étaient des hommes chrétiens et modérés ; et il a espéré qu'ils agiraient avec modération et esprit chrétien. Toutefois le parlement impérial a assez de discrétion pour protéger absolument les droits des bénéficiers, que quelques membres de la Chambre voudraient détuire complètement. Il ne peut en appeler à la reine d'Angleterre, car la volonté du peuple Canadien doit être suivie ; mais les hommes qui veulent détruire les droits dont il s'agit, une fois que l'ouvrage actuel sera accompli, se sentiront plus forts que jamais. Alors le nuage qui à présent n'est pas plus large que la main d'un homme, et que l'œil humain peut à peine distinguer, s'augmentera, s'étendra sur tout le pays, et avec la rapidité d'une tempête renversera toute institution, quelque vénérable et sacrée qu'elle soit.

Quand ce temps arrivera, ceux qui ont oublié aujourd'hui les droits de l'église anglicane, pourront regarder en arrière, et se souvenir qu'il y avait jadis des boulevards de leurs propres institutions qu'ils ont détruits—qu'il y avait autrefois un fort rocher pour les protéger, qui serait resté debout pour toujours s'ils ne l'avaient pas miné et renversé. Dans ce jour la même tempête qui aujourd'hui balaye la propriété de l'église anglicane passera aussi sur les têtes des catholiques et renversera tout ce qu'il tiennent pour sacré.

Il en appelle au ministère de lui donner son concours, et il croit que si l'on ne craignait pas que le ministère ne résigne si sa proposition était emportée, il aurait les votes d'un très grand nombre des membres Bas-Canadiens. Il espère encore que ces messieurs appuieront sa motion. Un empereur romain se vantait qu'il avait trouvé une ville de brique, et qu'il la laisserait une ville de marbre—qu'à Dieu ne plaise que les législateurs canadiens aient à dire un jour qu'ils avaient trouvé un état possédant une loi magnifique pour le maintien du culte religieux, pour la prédication aux pauvres de cet évangile qui les rend heureux et contents, et qu'ils l'avaient laissé sans loi religieuse,—la voix qui proclamait les bonnes nouvelles morte pour toujours, et le peuple triste et désolé parce que ses gouvernants avaient proclamé qu'il n'y avait plus de relation entre Dieu et la nation, et que toute apparence d'union entre l'église et l'état avait cessé.

Il fait motion qu'instruction soit donnée au comité de retrancher dans la troisième clause " toute apparence d'union entre " l'église et l'état ;"

Pour pourvoir à l'appropriation non interrompue, pour l'avantage des églises d'Angleterre et d'Ecosse, des deniers provenant de la vente des terres des Réserves du Clergé, vendues en vertu de l'autorité du statut 7 et 8 Geo. IV. chap. 62 dans les mêmes proportions que ces églises en ont joui jusqu'aujourd'hui, savoir, deux tiers à l'église d'Angleterre, et un tiers à l'église d'Ecosse ;

Pour pourvoir aussi, dans les proportions établies par l'acte 3 et 4 Vict., chap. 78, à la jouissance non interrompue par les dites églises, et toutes les autres dénominations de chrétiens qui désireraient y participer pour les fins du culte public et de l'enseignement religieux, des sommes qui sont provenues de la vente des terres des réserves du clergé, en vertu de l'autorité du statut en dernier lieu mentionné, et qui ont été appropriées en faveur de ces églises, et pour des fins religieuses ;

Pour pourvoir aussi au paiement absolu en faveur de ces églises et de ces corps religieux, du principal de sommes ainsi appropriées sur les ventes en vertu des dits actes, de manière que le gouvernement exécutif cessera d'avoir aucun contrôle sur ces fonds, lesquels seront la propriété absolue ce ces corps et églises, chargés du soutien de leur clergé de la manière maintenant prescrite par la loi.

(*A continuer.*)

(*Pour le Canadien.*)

EXPOSITION DE PARIS.

Nous osons mettre ce titre en grosses lettres, car il est décidé que le Canada sera de l'Exposition de Paris, il est plus que probable même, que ce sera une grande et belle affaire que l'exposition Canadienne à Paris. Beaucoup ont cru longtemps que la chose était manquée, et de fait le Canada semblait avoir oublié que le monde civilisé s'était donné rendez-vous à Paris, sa capitale, pour le mois de mai 1855. Une dépêche adressée à Son Excellence Lord Elgin nous a réveillé et la chambre d'assemblée, dans une adresse au gouverneur, l'a prié de vouloir s'occuper du sujet, intimant par là qu'elle serait prête à voter les subsides nécessaires aux dépenses à encourir pour un objet d'une si grande importance.

Là-dessus une commission fut nommée, se composant de personnes des différentes parties du Bas et du Haut-Canada et des membres des deux chambres maintenant présents à Québec. Cette commission s'assembla pour la première fois le 31 d'octobre dernier, et nomma un comité chargé de discuter les moyens à adopter pour l'obtension du but désiré. Le 2 du présent mois, ce comité fit rapport et proposa bardiment à cette nombreuse commission de près de trois cents membres de faire cession de ses pouvoirs à un comité exécutif composé de vingt-et-un membres, devant siéger à Québec, et aux mains duquel on remettrait le soin de faire marcher toute l'affaire. La commission sentant la justesse de la recommandation et la nécessité de l'adopter, abdiqua ses pouvoirs en faveur du comité composé des messieurs suivants, dont dix du Bas-Canada, dix du Haut-Canada et Sir Cusack Roney, ex-secrétaire de l'exposition de Dublin, pour vingt-et-unième. Les honorables MM. McKey, Belleau, Hincks et Young, et MM. Gamble, Langton, Cartier, J. C. Taché, Stevenson, Brown, Rhodes, Dorion, Street, Thomson, Holwell, Archambault, Mattice, Légaré, Denison et Leeming. Le comité exécutif a choisi pour président l'honorable Francis Hincks, et pour secrétaire le docteur Taché de Rimouski. Le comité s'est partagé en huit sous-comités chargés spécialement d'une classe spéciale de l'exposition : Il y aura des comités locaux d'institués à Montréal et à Toronto pour la collection des objets et les concours. Tous les procédés seront bientôt publiés, dès que le comité aura pu terminer ses travaux préliminaires.

Il faut que le public prête son zèle et son énergie au succès de la chose et cela est d'autant plus facile que les objets qui seront expédiés seront achetés par le comité, en sorte que l'exposant recevra d'abord le prix de son article,n'aura plus à s'en occuper et encourra la chance de recevoir des prix, des médailles ou des mentions honorables qui ne lui auront rien couté.

Que chacun s'efforce donc d'informer le secrétaire M. Taché à Québec des objets qu'il peut fournir et du prix comme du temps où il pourra les faire expédier.

(*Communiqué.*)

Tous les journaux qui ont à cœur de voir le Canada se bien montrer à Paris sont priés de reproduire cette note.

LE PAYS.

MONTRÉAL :

Jeudi, 9 Novembre 1854.

Correspondance Parlementaire.

Québec, 6 *nov.*

Tenure-Seigneuriale.--Le Ministère et l'Opposition.

Le camp ministériel est en désarroi. L'amendement de M. DORION de Montréal, au bill seigneurial de M. Drummond, a donné à l'opposition une occasion nouvelle de mesurer ses forces avec celles dont peut disposer l'administration, et le résultat des débats de vendredi soir prouvent jusqu'à l'évidence la faiblesse du gouvernement, résultant surtout de l'imperfection des mesures qu'il a soumises à la Chambre.

Je ne dis rien de trop quand j'avance que les convictions de la majorité sont profondément ébranlées et que le principe de l'abolition immédiate fait chaque jour de nouveaux progrès.

On peut en juger par les aveux que M. Drummond a cru devoir faire, durant la dernière séance. Il a dit en toutes lettres que le gouvernement ne tenait pas, comme gouvernement, au principe de la commutation volontaire—que c'était, par conséquent, une question ouverte et que, lorsque le projet serait pris en considération par le comité général, les vues exprimées par M. Dorion pourraient être adoptées si tel était alors le vœu de la majorité. Il a poussé la complaisance jusqu'à indiquer l'endroit précis où cet amendement pourrait trouver place, sans détruire les dispositions générales et l'économie de son bill.

Le ministère craignait tellement une division sur l'amendement ce soir-là que plusieurs membres du gouvernement sont venus tour-à-tour supplier l'opposition d'ajourner les débats dans l'état où ils se trouvaient, et c'est finalement ce qui a eu lieu sur la proposition de M. Dorion lui-même. Depuis vendredi, des tentatives ont été faites d'induire M. Dorion à retirer son amendement, sous prétexte que s'il était négativé, il ne pourrait pas être soumis de nouveau lorsque la Chambre se formerait en comité général. Mais le piége était trop grossier pour que l'opposition pût s'y laisser prendre ; l'amendement ne sera pas retiré. La discussion va donc recommencer ce soir comme de plus belle, et le résultat est attendu avec impatience, quoique mon impression soit qu'il devra être perdu.

M. DORION a préparé un projet d'abolition qu'il se propose de soumettre en comité général sous forme d'amendement au bill de M. Drummond. Ce projet n'est pas encore publié au moment où j'écris ; j'espère pouvoir être en état d'en donner une analyse dans ma prochaine lettre, si je ne l'envoi pas en entier. Le nouveau plan suggéré aurait le mérite de faire fonctionner la loi d'abolition sans le secours de commissaires que l'expérience du passé, dans d'autres circonstances, nous a habitués à regarder comme un fléau. Il ferait aussi disparaître plusieurs questions de détail sur lesquelles il est toujours si difficile de s'entendre, mais son principal mérite à mes yeux, c'est qu'il consacrerait le principe de l'abolition immédiate qui, en fin de compte, sera reconnu comme le seul efficace par tous ceux qui désirent sincèrement débarrasser le peuple du Bas-Canada du joug féodal.

D'après le projet de M. DORION, le mécanisme de la loi se simplifierait admirablement et se réduirait aux proportions d'une répartition, telle qu'on la fait aujourd'hui parmi nous pour la construction des églises et des presbytères. Le peuple des campagnes est déjà habitué à ce mode d'opération et ne se trouverait pas désorienté par la complication des rouages d'un procédé nouveau.

La valeur de chaque seigneurie, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, ferait l'objet d'une estimation particulière, moins le domaine et le manoir qui demeureraient la propriété du seigneur. Le montant de l'estimation serait réparti sur chaque censitaire, suivant la valeur de sa propriété, et le rachat s'opérerait par paiements annuels représentant la vingt-cinquième partie du capital, avec intérêt. Le gouvernement se chargerait d'une certaine proportion de l'indemnité, en sorte que, au moyen de calculs que j'ai lieu de croire exacts, on arriverait à ne faire payer au censitaire, pour se racheter de toutes servitudes et redevances, qu'environ cinq et demie pour cent sur la valeur totale de sa propriété. Or, il est certain que si l'on pouvait compter sur ce résultat, personne ne devrait plus avoir d'objection à une abolition immédiate et forcée.

Je ne fais ici qu'indiquer les principaux traits du projet de M. Dorion. Il le soumettra bientôt au public, et je me réserve le droit de l'apprécier alors au double point de vue de l'équité et de la praticabilité.

Voilà où en est rendue l'opposition, et il faut le dire, l'opposition démocratique ou, comme l'appellent les bons amis de l'administration—l'opposition *rouge*. Oui, voilà le fait : ceux qu'on désigne par cette dénomination dans la vue de soulever les passions et les préjugés ; ceux qui ne sont que d'hier dans la Chambre, avec leur incapacité, leur ignorance, leur inexpérience des procédés et des usages parlementaires—ceux-là tiennent en échec les *hommes pratiques* qui ont tourné et retourné le pouvoir entre leurs mains sans pouvoir ou sans vouloir opérer les réformes que demande le peuple—ceux-là font plus : ils forcent le gouvernement à adopter leurs vues jusqu'au point de l'avoir décidé à faire marcher de front les mesures de la Tenure et des Réserves, et dans la circonstance à laquelle j'ai fait allusion plus haut, ce ministère qui fait sonner si haut, par ses feuilles vendues et à vendre, le chiffre de sa majorité, est devenu tout pâle de terreur et a été bien heureux de se réfugier derrière l'indulgence de ceux que le *Journal de Québec*, le *Canadien et hoc genus omne* trouvent superlativement faibles, mal adroits, et quoi encore ?

Après avoir envisagé cette position dans le calme que donne une bonne cause, on peut aisément se consoler des plates injures de correspondants anonymes, des insinuations malignes de tel ou tel qui joue la religion, et de tous les coups d'épingles que le jeune et prétentieux Secrétaire-provincial essaie de porter aux " démocrates avancés" et aux " fougueux apôtres des idées nouvelles" dont " le district de Québec ne veut pas." Le peuple dira bientôt quels sont ceux qui se dévouent pour servir ses intérêts. Et si le peuple n'ôsait pas le dire, la postérité le dira sans faveur et sans pitié. La postérité dira que les ministres qui ont déserté le camp libéral, qui se sont livrés aux tories du Haut-Canada, qui ont vendu leur droit d'ainesse pour un plat de lentilles, qui sacrifient actuellement les intérêts du Bas-Canada à ceux du Haut-Canada, comme le prouvent les deux bills de la Tenure et des Réserves, se sont rendus coupables de crimes politiques qu'ils n'auraient pu expier que par des actes de patriotisme dont ils n'avaient plus la force.

En somme, le résultat de la séance de vendredi soir a été le triomphe, non de la phalange démocratique, mais des idées qu'elle professe, en même temps qu'il a été l'humiliation de ceux qui pensent pouvoir se jouer impunément de l'opinion publique.

La Milice.

Il parait certain que la milice va être réorganisée, et qu'une proportion quelconque de cette milice sera bientôt mise sur un pied de service actif, j'allais dire inactif. Le gouvernement, dit-on, va demander une somme de £25,000 pour cet objet.

Le drap rouge est en hausse et les épaulettes ditto.

La guerre d'Orient.

Le gouvernement se propose de demander ou de faire demander à la Chambre une somme de £20,0000 pour venir au secours des veuves et des orphelins laissés par ceux qui ont succombé dans les batailles qui viennent d'être livrées aux Russes par les alliés. La somme serait également divisée entre l'Angleterre et la France.

Je n'ai que le temps de constater la rumeur qui a pris ici assez de consistance ; cette démarche du gouvernement Canadien pourrait donner lieu à quelques commentaires que je prendrai la liberté d'exposer dans ma lettre de demain.

7 *nov.*

A peine ma lettre d'hier était-elle déposée au bureau de poste que la Chambre était appelée à s'occuper du sujet auquel j'avais fait allusion—l'opportunité de voter une somme d'argent à même les fonds publics pour secourir les veuves et les orphelins laissés par ceux qui ont succombé dans les batailles livrées par les armées alliées aux troupes impériales de Russie, sur les hauteurs de l'Alma. Le gouvernement, pour une considération ou pour une autre, se trouve au fond de toute l'affaire, mais il désirait, avant de s'engager dans cette voie, sonder l'opinion de la majorité de la Chambre, et c'est ce que M. Hincks s'est chargé de faire, au moyen d'une simple suggestion sur laquelle une courte discussion s'est engagée.

M. Hincks a fait l'éloge du courage, du patriotisme et du dévouement des alliés qui, suivant lui, ont pris en main la cause de la civilisation et des libertés du monde contre les criminelles entreprises de la barbarie et du despotisme. Plusieurs orateurs se sont succédé et ont parlé dans le même sens, approuvant pleinement la suggestion de faire contribuer le trésor public au soulagement des victimes de la guerre.

Cependant, quelques membres se sont fortement prononcés contre une proposition de cette nature, entr'autres MM. Papin, Loranger, Dorion (de Drummond et Arthabaska), Masson, Merritt, Larwill, etc.

La substance des discours qui ont été prononcés en cette circonstance sera bientôt publiée ; tout ce que je me propose de faire pour le moment, c'est de faire ressortir ce qu'il y a d'inusité, d'extraordinaire et d'inconvenant dans l'idée de faire contribuer les citoyens d'un pays libre ou plutôt qui aspire à le devenir bientôt, aux frais d'une guerre entreprise au profit des grandes puissances européennes et dans laquelle l'humanité n'y gagnera pas une obole. Qu'a fait notre gouvernement quand la Hongrie luttait contre le despotisme autrichien ? La presse qui l'appuyait alors et qui l'appuie encore aujourd'hui, la même presse qui va trouver " bien superbe " la démarche de nos ministres, s'est efforcé d'obscurcir la gloire de Kossuth et a dénoncé la révolution hongroise comme un attentat contre l'autorité légitime, et pas un mot de sympathie n'a été exprimé en faveur des braves et infortunés magyars.

La France et l'Angleterre ont laissé écraser la Pologne sous le pied insolent du czar de Russie ; la France est allé étouffer la révolution romaine, en compagnie des hordes sanguinaires conduites par Haynau et Radetzki, et les clameurs des fauteurs de la monarchie et du despotisme ont couvert la voix des peuples opprimés. Il y avait aussi là des veuves et des orphelins, et nous ne les avons pas secourus ! Les secourir ! On a exhumé les cendres de ceux qui avaient succombé dans ces luttes, pour les profaner et les disperser au vent de la malédiction !

De quel droit peut-on nous demander aujourd'hui de tendre la main, comme gouvernement et comme nation, aux victimes des luttes engagées sur le terrain de l'ambition, dans le but de maintenir cet équilibre européen qui n'est autre chose qu'une barrière insurmontable élevée par le despotisme contre toute tentative d'émancipation populaire ?

—Le feu s'est déclaré à bord du steamer *Quebec* lundi soir, pendant qu'il était au quai de Sorel, et il subit des dommages considérables avant qu'on put parvenir à maitriser les flammes. Nous ne savons si les pompes exigées par la loi se trouvaient à bord, mais il est heureux que cet accident ne soit pas survenu sur le lac.

Le Grand Tronc et la Corporation de Montreal.

M. Cartier, qui est en même temps membre pour Verchères et avocat du Grand Tronc, vient de présenter un bill pour amender l'acte d'incorporation de cette puissante compagnie de chemin de fer. Le bill proposé contenait plusieurs clauses importantes, affectant d'une manière toute particulière les intérêts de la ville de Montréal, et entre autres la 24ème, par laquelle on voulait donner à la compagnie, le pouvoir de traverser les rues de la ville en tout sens, sans consulter la corporation, et une autre, la 27ème, qui l'autorisait à ériger des bâtisses temporaires, en bois, sans aucune autorisation quelconque. C'était mettre au néant les pouvoirs et les règlements de la corporation. Les membres du Conseil-de-Ville en apprenant que le bill avait subi la seconde lecture se sont assemblés et ont député à Québec son Honneur le Maire et M. le Greffier de la Cité pour l'opposer. Tout le monde approuvera le zèle que la corporation a déployée en cette occasion pour les intérêts des citoyens. Mais nous croyons devoir relever quelques erreurs que nous avons remarquées dans les discours faits à cette assemblée.

Plusieurs des membres et entre autres M. Day ont *semblé* attacher une grande importance à la seconde lecture du bill.

La seconde lecture d'un bill indique, il est vrai, que la Chambre en approuve le principe, mais rien de plus. Dans tous les cas où il s'agit d'actes d'incorporation et de bills privés, cette seconde lecture se fait pour la forme sans discussion, le bill devant ensuite être renvoyé au comité des chemins de fer ou au comité des bills privés. C'est dans le comité que l'on discute les diverses clauses et ensuite lors de la question de concours, sur le rapport du comité, ou enfin lors de la troisième lecture. M. Day s'est aussi trop hâté de blâmer deux des membres de la Cité de Montréal en disant que sans M. Young, qui avait envoyé une copie du bill, il aurait pu devenir loi sans que la corporation en eût connaissance, les deux autres n'ayant paru y prendre aucun intérêt. Nous sommes informés que lors de la seconde lecture du bill en question, M. Young et M. Holton étaient tous deux en route pour Montréal, mais qu'avant leur départ ils s'étaient entendus avec M. Dorion sur les objections à faire aux clauses qui concernaient la ville de Montréal, et lors de la seconde lecture M. Dorion a attiré l'attention de la Chambre et surtout des membres du comité sur les clauses 24 et 27, en disant qu'il s'opposerait à ces clauses dans le comité. M. Cartier répondit que le Grand Tronc avait déjà, par l'acte qui autorise la construction du Pont Victoria, des pouvoirs analogues à ceux demandés, mais qu'il n'avait pas d'objection à amender ces clauses de manière à rencontrer les vues des membres pour la Cité.

Nous apprenons aussi qu'il y a dans le comité des membres qui veillent avec attention à ce que les droits de la ville de Montréal, et des citoyens en général, soient protégés contre tout empiètement de la compagnie du Grand Tronc, et que toutes les clauses du bill qui sont sujettes à objections, sont déjà ou retranchées ou modifiées de manière à donner satisfaction au public, et que la compagnie n'aura le droit de mettre des lisses dans les rues de la ville qu'avec le consentement et suivant les règlements que la corporation pourra faire à ce sujet. La première partie de la clause 30, qui avait pour but d'établir en faveur de la compagnie une prescription de deux ans contre toutes reclamations quelconques, a aussi été retranchée en entier dans le comité. Nous sommes surpris que M. Cartier, en introduisant dans son bill des clauses aussi extraordinaires, ait pu croire qu'elles seraient sanctionnées par la Législature.

Il est beau de voir après cela M. Cartier et la compagnie du Grand Tronc faire mine d'abnégation et de bonne volonté de retrancher du bill tout ce qui peut blesser les intérêts de la Cité. Mais de grâce ! pourquoi ces clauses odieuses se trouvaient-elles dans le bill ?

On avait tout simplement l'espoir de les escamoter dans la Législature et de nous placer, à notre insu, sous le talon de fer d'une arrogante compagnie. Si on eut réussi, M. Cartier n'aurait pas dit comme dans une autre occasion : encore un peu que je vous y prenais ; mais : je vous ai pris, hein ! Nous avons eu là la mesure de la confiance qu'il faut placer dans un homme comme M. Cartier, qui place sa qualité d'avocat du Grand Tronc au-dessus de ses devoirs de Législateur et qui, pour gagner son argent, ne craint pas de mettre légitimement en révolte ceux qui ont la dignité d'eux-mêmes et de leurs droits dans une ville comme Montréal.

Mais ce n'est pas quand Montréal sera représentée par des hommes comme MM. Dorion, Holton et Young qu'on lui fera subir, à son insu, la volonté de ceux qui ne rêvent qu'empiètements contre les droits et les libertés populaires.

TENURE SEIGNEURIALE.—Deux projets de loi se trouvent actuellement devant la Législature, celui de M. Drummond, avec la commutation volontaire et celui de M. Dorion, qui décrète l'abolition immédiate. N'ayant pas encore reçu le bill de M. Dorion, en français, nous ne pouvons le publier aujourd'hui ; mais nous croyons pouvoir le faire dans notre prochaine feuille. Chose étonnante, ces deux bills exemptent la Seigneurie de Montréal de l'opération de la loi projetée ! Montréal qui sent, plus qu'aucune autre partie du pays, le poids de la Tenure, malgré la libéralité des messieurs du Séminaire, ne doit pas rester indifférente, dans cette occasion, et nous espérons qu'il y aura foule à l'assemblée dont on trouvera la convocation dans une autre colonne.

INSTITUT DES ARTISANS.—A l'assemblée annuelle de cet Institut, qui eut lieu lundi soir le 6 courant, le rapport annuel du président fut soumis et montre que cette société est dans une condition des plus prospères, et promet d'heureux résultats pour l'avenir.

Après la lecture du rapport, 46 nouveaux membres furent admis, et les messieurs suivans furent élus pour former le Comité de Régie durant l'année courante :

Président, M. Henry Bulmer ; 1er *Vice do*, M. A. Bertram ; *2nd do do.* D. Brown ; *3me do do*, W. Hutchison, *4me do do*, W. P. Bartley ; *Secrétaire Correspondant*, A. Murray ; *Secrétaire Archiviste*, A. A. Stevenson ; *Trésorier*, M. H. Lyman ; *Bibliothécaire et Gardien du Cabinet*, M. F. D. Reed.

Comité—MM. Wm Speirs, J. Lambert, J. C. Spence, Dr. A. Bernard, J. W. Hopkins, Wm Milln, W. Kennedy, Robert Mitchell, Charles Garth, C. P. Ladd, Hector Munro, John Fletcher.

—Une dépêche télégraphique annonce que la législature du Nouveau-Brunswick a ratifié le traité de Réciprocité dans sa séance du 2 courant.

NÉGROLOGIE.—La jeunesse de Montréal vient de faire une perte douloureuse en la personne de ROBERT B. NOXON, décédé le 6 du courant, à l'âge de 21 ans et 10 mois. Bon, obligeant, dévoué, généreux, doué des plus nobles qualités du cœur et de talents brillans et solides, il promettait de fournir une belle et honorable carrière. Ses articles dans les journaux anglais, ses discours dans les différentes associations de jeunes gens dont il était l'actif et infatigable promoteur, ses connaissances variées, ses bons procédés envers tous, fesaient présager son avenir. Mais sa santé était trop faible et trop débile pour supporter l'activité et les efforts de sa jeune et vigoureuse intelligence, et il y a quelques mois il fut pris de la maladie de langueur qui vient de le ravir à sa famille. Les regrets ont remplacé les espérances, le deuil et la douleur sont descendus dans les cœurs de ses parens et de ses amis pour y entourer et y perpétuer sa mémoire.

FEU.—Le feu s'est déclaré hier matin, vers minuit et demi, dans la boutique de voitures de M. T. St. Charles, en arrière de la rue St. Antoine. Les flammes se propagèrent rapidement, et atteignirent en peu de tems deux grandes maisons en bois sur la rue St. Antoine, dont l'une était occupée par M. St Charles et l'autre par M. Frs. Benoit. Un grand nombre de bâtimens furent aussi consumés. Toutes les maisons environnantes sont en bois, et elles furent en grand danger pendant quelque tems, mais l'énergie et l'activité des pompiers empêcha le feu de se communiquer plus loin. Les maisons détruites appartenaient à Mme Blanchard, et nous pensons qu'elles étaient assurées. M. St. Charles a presque tout perdu ce qu'il avait et n'était pas assuré. M. Benoit avait une assurance de £500.

BUREAU DE POSTE.—Depuis hier la malle de Québec sera fermée à 4h. P. M., mais les lettres, etc., pourront être mises à bord du bateau jusqu'à 5h. Et à partir d'aujourd'hui, la malle pour les Etats-Unis sera fermée à 3. P.M.

ADMISSION AU BARREAU.— M. Luc Marchesseault a été admis lundi à la pratidu barreau ; ce monsieur a étudié sous MM. Cherrier, Dorion et Dorion.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER.—Un train de passagers parti de Rock Island, Chicago, mercredi soir, à 11h. a éprouvé un terrible accident près de Joliet, un essieu de l'engin s'étant brisé après avoir écrasé un cheval qui se trouvait sur les lisses. L'engin et les chars furent lancés hors des lisses avec une grande violence, et 30 ou 40 passagers de première classe furent tués ou blessés. L'ingénieur eut les côtes brisées. Le lendemain il est mort huit personnes des suites de leurs blessures, et il en restait 25 dangereusement blessées à Joliet.

LA FIÈVRE JAUNE.—Cette épidémie fait de grands ravages dans les Etats-Unis. A Savannah il est mort jusqu'ici 600 personnes, et à la Nouvelle-Orléans, il en est mort 42 la semaine dernière. Mais comme le froid commence à se faire sentir dans cette dernière ville, on espère voir cesser le fléau sous peu.

—L'officier de police Gourley, de New-York, qui a reçu un coup de poignard vendredi dernier, de J. B. Holmes, est mort dimanche soir.

—Nous apprenons avec plaisir que M. Charles Pritchard, fils de notre estimable concitoyen le major Pritchard et petit fils de Mme de Montenach, de cette ville, a été nommé officier au 55e de ligne. Ce jeune monsieur doit partir immédiatement pour aller rejoindre son régiment au siége de la guerre.— *Patrie.*

—Dans ce siècle où on n'adore que les richesses, il est rare qu'un homme se dévoue pour le public avant ses intérêts. Durant une visite à la ville de Spindles, nous fûmes présenté par un ami au célèbre chimiste le Dr. J. C. AYER, dont le nom est peut-être plus connu qu'aucun autre, dans ce pays, au chevet des malades. Connaissant l'immense popularité de ses remèdes et l'énorme quantité qui s'en vend, nous pensions le trouver millionnaire et nageant dans les richesses. Mais non, nous le trouvâmes occupé dans son laboratoire, dirigeant ses ouvriers, et surveillant lui-même les compositions attendues par des milliers pour recouvrer la santé. Nous apprîmes que malgré son grand commerce et tout l'argent qu'il en retire, le Dr. n'est pas riche. On donne pour raison que les matériaux sont dispendieux, et qu'il persiste à faire ses préparations à des frais tels que les profits sont bien minimes.—*American Farmer, Phil.*

Conseil-de-Ville.

Séance du 3 nov. 1854.

Présents—Son Honneur le Maire, les échevins Atwater, Whitney, Trudeau, Larkin, Homier, Whitlaw et Bronsdon ; les conseillers Day, Campbell, McGrath, Coursol, Bleau, Tiffin, Thompson et Starnes.

Le greffier de la cité lit une copie du jugement de la Cour Supérieure sur la reclamation de Patrick Lynch, écr., contre l'élection de Joseph Papin, écr., et déclarant M. Lynch dûment élu pour représenter le quartier Ste. Marie.

M. LYNCH fut alors introduit, et après avoir prêté serment, il prend son siége.

Avant de procéder aux affaires de routine, le MAIRE annonce que suivant les instructions du Conseil, il s'est rendu à Québec pour reclamer contre la passation du bill pour amender la charte du Grand-Tronc, et qu'après s'être mis en communication avec M. Young et les principaux membres du ministère, et leur avoir expliqué que le Conseil-de-Ville de Montréal était toujours prêt à accéder aux justes demandes de la Compagnie, il avait reçu l'assurance que les clauses auxquelles s'opposait le Conseil seraient retranchées du bill.

M. LYMAN attire ensuite l'attention du Conseil sur une lettre qu'il avait reçue de M. Holton, reclamant contre les insinuations de M. Day, tendant à faire croire que lui et M. Dorion étaient inactifs, et expliquant comment M. Day se trompait, et assurant en même tems que les trois réprésentans de Montréal agissaient avec la plus parfaite unité d'action.

Son honneur exprima sa satisfaction de la conduite de M. Holton, et dit qu'il n'avait aucune crainte de voir M. Holton négliger ses devoirs parlementaires.

PÉTITIONS.

Plusieurs pétitions sont présentées et mises sur la table.

ORDRES DU JOUR.

Le comité nommé pour la révision des statuts, rapporte qu'il est nécessaire de faire plusieurs changemens. La considération du rapport est remise à la prochaine séance.—Il est ordonné de faire imprimer 100 copies de ce rapport dans les deux langues.

Le rapport du comité sur les fournaises à air chaud est lu et adopté, et un règlement est passé sur la manière de les construire dorénavant.

L'échevin Bronsdon et le conseiller Lynch sont nommés pour remplacer MM. Labelle et Papin, maintenant à Québec, dans le comité de l'Eau.

L'échevin TRUDEAU (en l'absence du conseiller Ricard) propose, Qu'il est expédient et du devoir du Conseil de joindre sa voix à celle des habitans des autres municipalités, dans une adresse à la Législature, pour faire quelques amendemens à l'acte des licenses d'auberges, et pour rendre la loi plus efficace à supprimer les crimes et la désolation causés par l'intempérance—Adopté.

Le conseiller ADAMS retire sa motion pour faire emprunter de l'argent pour des améliorations.

Et le Conseil s'ajourne.

NOTICES SPECIALES.

PANORAMA.—Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas encore profité de l'occasion qui leur est offerte de voir les magnifiques funérailles de Napoléon (le grand) pourront en profiter durant toute cette semaine. Ce travail est incontestablement le plus beau qui soit jamais venu en Canada, et il mérite d'être vu plusieurs fois—on ne s'en lasse jamais.

☞Nous attirons l'attention des lecteurs sur la loterie de M. Pacaud, qui devra avoir lieu, dans tous les cas, aux Trois-Rivières, le 28 février prochain. Comme le prix des billets est modique et que la valeur des lots est susceptible d'une grande augmentation, en ce que la ville des Trois-Rivières doit avant peu être le premier entrepôt du commerce de bois de l'Amérique du Nord, nous conseillons à nos amis de se hâter de prendre des billets ; c'est une occasion de fortune qu'ils ne doivent pas négliger.

PELLETERIES.—A tous ceux qui ont besoin de pelleterie cet automne, nous pouvons recommander la maison de M. A. Bazinet, rue Bleury. Le bas prix s'y fait remarquer quoique les objets soient de première qualité. M. Bazinet confectionne lui-même ce qu'il vend, il peut donc le vendre à meilleure composition que tout autre.

Il vient d'être reçu par WM. LYMAN ET CIE., de Montréal, un nouvel envoi du *Destructeur Vegetal des Douleurs de Peter Davis*, dans de nouvelles formes Pour être sûr d'avoir la médecine véritable, demandez la nouvelle forme. avec deux étiquettes gravées sur acier sur chaque bouteille.

Ce remède est un excellent régulateur de l'estomac et des intestins, et devrait toujours être tenu sous la main, principalement à cette saison de l'année. Prix, 1s 3d la bouteille, à vendre par tous les droguistes. 1

COMMENT ON SE DEBARRASSE DES VERS.—Vous n'avez qu'à acheter une bouteille du célèbre Vermifuge du Dr. McLane, et l'administrer suivant la prescription accompagnant chaque fiole. Il ne manque jamais de soulager immédiatement, et est parfaitement sûr pour les jeunes et les vieux. Le témoignage suivant, en faveur de ce Vermifuge, nous a été adressé il y a quelques jours.

New-York, 16 *Nov.* 1852

Un de mes amis acheta une bouteille du *Vermifuge du Dr. McLane* et l'administra à l'un de ses enfans, âgé de 4 ans,—qui lui fit rendre de 300 à 400 vers dont plusieurs étaient gros. L'enfant est bien maintenant et demeure à la Place Comington. Pour plus amples détails, s'adresser à Mme Hardie, No 3, Manhattan Place.

P. S.—On peut obtenir ce remède précieux, ainsi que les Pilules de Foie du Dr. McLane, chez WM. LYMAN ET CIE., rue St. Paul, agents pour Montréal.

☞Les acheteurs devront faire attention de demander et ne prendre que le *Vermifuge du Dr. McLane*. Tous les autres ne valent rien en comparaison. 11

Kathairon de Lyon.

Depuis que le Propriétaire a agrandi son laboratoire, il est en état de pouvoir remplir, sans délai, les commandes nombreuses que l'on peut lui adresser pour se procurer du *Kathairon de Lyon*. La vogue incomparable et immense de cet article pour embellir et améliorer les cheveux, se vend chez tous les Droguistes de l'Amérique du Nord et du Sud, en Europe et en Océanie. Jamais article n'a obtenu un succès pareil dans toutes les parties de monde.

Qui ne s'en est jamais servi,
Devra l'employer aujourd'hui ;
Qui en a toujours fait usage,
Devra en user davantage.

Prix encore 25 *cents* grandes bouteilles.
D. S. BARNES,
15 oct. Propriétaire, 161, Broadway, N. Y

SANTÉ ! SANTÉ !!

Eau de Plantagenet.

CETTE EAU célèbre est maintenant reçue FRAICHE au DÉPOT de l'EAU de PLANTAGENET, No. 4, Place d'Armes.

Les personnes qui n'ont pu être servies régulièrement, le mois dernier, à cause des grandes demandes, auront maintenant leurs ordres exécutés sans délai.

D'ici à la clôture de la navigation, l'Eau sera reçue des Sources trois fois pas semaine, où l'on fait tous les efforts pour rencontrer les demandes faites de toutes parts sur ce continent.

CHOLERA.—En 1832, cette Eau était regardée comme un préservatif presque certain contre cette maladie, et les certificats publiés ont montré que ceux qui en faisaient usage ont échappé pendant que les autres mouraient par centaines autour d'eux.

AVIS.—Comme on a essayé d'introduire d'autres Eaux dans le public comme étant des Eaux de Plantagenet, il est important que le public sache que le seul dépôt à Montréal, pour la vente de cette Eau, est au

No. 4, Place d'Armes.

Où tous les ordes, pour l'intérieur ou l'exportation, seront promptement exécutés.

DECES.

A Boucherville, le 7 du courant, à la demeure de son père, Ls. Lacoste, écr., N. P. Louis Rémi Lacoste, écr., ci-devant notaire de Montréal, à l'âge de 31 ans.

Convention Anti Seigneuriale.

LES Membres de la Convention Anti-Seigneuriale du District de Montréal, et les citoyens de la Cité de Montréal, favorables à l'abolition de la Tenure Seigneuriale, sont priés de s'assembler DEMAIN, 10 Novembre courant, à 2 heures de l'Après-midi, à L'INSTITUT-CANADIEN, rue Notre-Dame, No 49. pour prendre en considération l'opportunité de pétitionner la Législature, pour faire comprendre les Seigneuries du Séminaire de St. Sulpice, dans tout projet d'abolition de la Tenure Seigneuriale.

JOSEPH DOUTRE,
Prés. Pro Temp. C. A.-S. M.

9 nov. 124

COMPOSITEURS DEMANDES.

QUATRE bons COMPOSITEURS TYPOGRAPHES trouveront de l'emploi constant à l'Imprimerie

DE MONTIGNY ET CIE.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Rapporté pour le Pays.)

LIGNE DE MONTRÉAL.
Bureau :—Exchange, rue St. Sacrement.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Québec, 7 nov.

Hier soir, les débats se continuèrent pendant quelque tems sur le bill seigneurial, après quoi l'amendement de M. Dorion (de Montréal), déclarant que la Tenure devrait être abolie immédiatement, fut négativé—Pour, 38 ; contre, 71.

Plusieurs clauses du bill furent ensuite adoptées.

M. Holton proposa la seconde lecture du bill pour incorporer les banques *pro forma*, afin que les amendemens proposés par le gouvernement viennent devant le comité, mais M. McKenzie s'y opposa, et la proposition fut retirée.

Ce soir, l'appel nominal de la chambre fut fait, et la question du siége du gouvernement fut prise en considération.

M. Patrick proposa qu'il soit choisi un endroit fixe, et que le système alternatif soit abandonné.

Sir Allan McNab s'opposa à cette motion. Il pense que le système actuel a produit de bons résultats, et qu'il ne devrait pas être abandonné.

Le Soll.-gén. Smith dit que c'était une question ouverte, et qu'il différait fortement d'avec Sir Allan, car rien n'est plus inexpédient que les parlemens ambulans.

M. J. S. McDonald est de la même opinion et montra que le système actuel coûte énormément cher.

M. Hincks défendit le système actuel.

M. Brown dit qu'un site permanent devrait être choisi, mais qu'il ne faut pas décider la question avant que Toronto ait sa part des parlemens ambulans, durant les quatre années prochaines. Il fit un amendement à cet effet qui est en discussion au moment où le rapport cesse.

Plusieurs bills furent introduits, entre autre un par M. Dorion (de Drummond) pour mieux assurer l'indépendance de la Chambre.

Plusieurs retours sont ordonnés, et la Chambre considère les pétitions d'élection au moment où le rapport cesse.

8 nov.

Hier soir, les débats se continuèrent jusqu'après minuit sur la motion de M. Patrick, et l'amendement de M. Brown, relativement aux parlements alternatifs.

Les messieurs suivants forment le gouvernement du Nouveau-Brunswick :—Chs. Fisher, procureur-général ; M. Johnson, solliciteur-général ; M. Tilley, secrétaire ; Hon. W. H. Stevens, inspecteur-général ; MM. Ritchie, Smith et Brown doivent être les autres membres.

New-York, 8 nov.

Une émeute eut lieu hier à Williamsburg, dans laquelle plusieurs coups de pistolets furent échangés, ainsi que des coups de bâtons et de pierres. Plusieurs députés shérifs furent grièvement battus, et on craint que trois hommes ne soient mortellement blessés. L'émeute s'éleva en conséquence d'une difficulté entre un Irlandais et le shérif du 1er district. Les Irlandais qui étaient au nombre de plusieurs centaines, paraissent avoir eu le dessus. On dit que plusieurs personnes furent trouvées mortes dans les rues. On a vu les femmes fournir des armes aux Irlandais.

Calendrier Ecclesiastique et Civil DE L'ANNEE 1855,

Publié et à vendre par
FABRE ET GRAVEL.
30 Rue St. Vincent
31 oct. 121.

"Les Debats."

JOURNAL PUBLIE A QUEBEC DANS LES INTERETS DEMOCRATIQUES.

ABONNEMENT $1 PAR 30 NUMEROS.
5 Sous par Numero,

CE journal est le miroir fidèle de ce qui a lieu en Parlement ; et de grands frais sont faits pour lui assurer des rapports complets des discours prononcés en Chambre, surtout par les représentants du Bas-Canada.

AGENCES : Bureau du *Pays*, du *Moniteur*, de MM. Fabre et Gravel et de Z. Chapeleau.
3 nov. 122

LE GRAND
Diorama Dramatique Francais
DES
FUNERAILLES DE NAPOLEON
EST MAINTENANT EXHIBE
A LA
SALLE ST. GEORGE
TOUS LES SOIRS.

Portes ouvertes à 7 heures ; Exhibition commencera à 8 heures.

LUNDI et les Jours suivans, il y aura une Exhibition l'après-midi, à 3 heures. Portes ouvertes à 2 heures.

ADMISSION :—1s 3d.
28 oct. 120

Avis Public

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, que le Soussigné, Propriétaire de la

MAISON PROVINCIALE DE HARDES,
No. 65, RUE NOTRE-DAME,
(Enseigne de Drapeau Blanc,)

Ayant reçu ses gracieuses et admirables MODES D'AUTOMNE ET D'HIVER, *Directement de Paris et New-York*

et ayant fait un beau choix de Marchandises sans égales, propres pour la Saison actuelle et l'Hiver, consistant dans les plus belles qualités de velours Fleuri, PELUCHE de Soie, couleurs assorties, très bien adaptées pour les VESTES, ainsi qu'un beau stock de CASIMIRES à PANTALONS, et une grande quantité de DRAPS Retournables, Castor, Whitney et Pilot—lequel a tout été acheté au comptant, et peut par conséquent être vendu à MEILLEUR MARCHÉ que dans aucune autre maison de cette ville, et avec une grande élégance—le tailleur attaché à cet établissement étant l'un des meilleurs de Montréal.

Les Acheteurs EN GROS trouveront leur avantage en examinant le

DÉPARTEMENT DES HARDES FAITES,

dont les prix et les qualités des articles ne peuvent manquer de donner complète satisfaction.
M. L. D. GAREAU.
9 nov. gs—124

ANT. BAZINET,
Chapelier et Manchonnier,
128, RUE BLEURY, 128,
Arrange et Teint les PELLETERIES.

M. A. B. a toujours en mains un assortiment complet de CASQUES et autres effets en Fourrures de première qualité, qu'il vend à TRES BAS PRIX.

☞VENEZ VOIR ET VOUS ACHETEREZ.☜
9 nov. aa—69

LA GRANDE LOTERIE
DE
BIJOUTERIE
DE
CHS. LAPIERRE,
AURA LIEU DES QUE LA LISTE SERA REMPLIE.
9 nov. am—124

A VENDRE
200,000 Bons CERCLE FENDUS pour Barils de Fleur.
J. G. SIMS,
Rue du Champ-de-Mars.
9 nov. am—124

CHANDELLES
ADAMANTINE
DIVERSES QUALITÉS.
J. C. ROBILLARD,
106, rue St. Paul.
9 nov. 124

BALANCES
ET
MACHINES A PESER BREVETEES

FABRIQUÉES et à vendre par le Soussigné—un article supérieur.
BALANCES DE COMPTOIR,
pesant 14, 28 et 36 lbs.
BALANCES A PLATEFORMES,
pour peser 5, 10, 15, 20 ou 30 qtx.
BALANCES A PLATEFORMES,
pour peser de 10 à 30 qtx., sur roues.
—AUSSI—
BALANCES A FOIN et
GRANDES BALANCES DE MAGASINS, pour peser plusieurs tonneaux, faites à ordre.
WILLIAM RODDEN,
91, Rue William.
9 nov. am—124

MARMELADE ECOSSAISE.

IL VIENT D'ÊTRE REÇU, par le brick *SUSSEX*, directement de Londres, une caisse de MARMELADE, de la célèbre maison de JAMES WEILLER et FILS, Dundee.
J. GARDNER,
Chimiste et Droguiste,
Rue Notre-Dame, Ouest.
9 nov. 124

SANGSUES ! SANGSUES !

UN nouvel assortiment de belles SANGSUES SUÉDOISES en parfaite condition, venant d'être reçu par
JOHN GARDNER,
Rue Notre-Dame, Ouest.

N. B.—Une attention personnelle est donnée aux Prescriptions des Médecins et aux Recettes des Familles.
3 nov. 122

CHEMIN DE FER DU
CHAMPLAIN ET DU ST.-LAURENT.
NOUVEL ARRANGEMENT.

DEPUIS et après JEUDI, le 9 nov., le steamer *Iron Duke* partira de Montréal, transportant les Passagers de PEMIERE CLASSE SEULEMENT, pour joindre les Trains de ROUSE'S POINT, à 6 A. M. et à 4 P. M ; et aussi à 12,30 P. M. avec les Passagers de SECONDE CLASSE SEULEMENT, se joignant à Rouse's Point avec les Steamers du Lac Champlain et les Chemins de Fer de Boston, New-York et Ogdensbourgh.

Les Passagers du Train du matin arrivent à New-York et Boston le même soir, et à Ogdensbourg peu après midi. Ceux du Train du soir arrivent à New-York à 4,30 le lendemain, et Boston vers midi.

On peut avoir toute information au bureau du chemin de fer du Champlain et du St. Laurent, porte *centre* de Mullin's Buildings, Rue des Commissaires, vis-à-vis le quai des steamboats de Québec.
W. A. MERRY,
Secrétaire.
9 nov. aa—97

INSTITUT-CANADIEN.

Concours ouvert par L. P. BOIVIN, Ecr.

RÈGLES DU CONCOURS.

1o. A dater d'aujourd'hui, 12 Octobre 1854, un CONCOURS est ouvert aux membres de l'Institut-Canadien pour le meilleur essai sur le sujet suivant :

"Quels seraient les meilleurs moyens de répandre l'Instruction dans le Bas-Canada."

2o. Le concours est ouvert jusqu'au 15 Février 1855 ; les concurrents doivent livrer leurs essais à cette époque.

3o. Le Comité de Régie choisira, en dehors de l'Institut, trois personnes compétentes chargées de juger les essais et de proclamer celui qu'elles jugeront le plus digne d'être couronné.

4o. Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut.

5o. L'essai jugé le plus digne sera proclamé dans la séance la plus prochaine du 15 Mars 1855.

6o. Le prix destiné par L. P. BOIVIN, écr., à l'auteur de l'essai couronné, est une médaille d'argent de la valeur de £4 10s.

7o. L'Institut aura le droit de conserver les différents essais soumis au concours et pourra les publier.

Toutes communications sur le concours devront être adressées au secrétaire-correspondant.
T. G. COURSOLLES,
Sec. Corr. I.-C.
7 nov. 123

JOHN CARLISLE & CIE.,
No. 45, Grande Rue Saint Jacques,
(A 2 portes de l'Eglise Wesleyenne.)

IMPORTATEURS DE MEUBLES PLAQUE'S EN BOIS DE ROSE, ACAJOU ET EN FER.

Moulures Dorées et Veinées, Dessous de Lits à Ressorts français, et Matelas à Ressorts pliants, Lettres Dorées, Ornements en papier maché, Horloges de Goût, Miroirs, etc.

Ont ouvert leurs Magasins dans les grandes bâtisses ci-dessus.
7 nov. 123

JOHN CARLISLE ET CIE.,
OFFRENT À VENDRE—
Mobilier Supérieur de Chambre à coucher
Meubles en Acajou et Noyer Noir
1000 chaises en Jonc et en Bois
2000 pieds Moulures Dorées
1500 do do en Bois de Rose et Acajou
Coins Dorés et Morceaux de Milieu
Lettres Dorées de New-York assorties,
Ornements en Papier Maché, pour l'embellissement des bâtisses, à l'intérieur et à l'extérieur, Chambre de Vaisseaux, etc. Aussi, Corniches et Morceaux de Milieu Ventilateurs, Bandages Ornements, etc., 125 patrons différents.
Un escompte libéral fait au commerce.
7 nov. 123

J. CARLISLE et Cie.,

ONT A VENDRE, les ARTICLES BREVETÉS suivants, pour lesquels il sont agens en Canada—

DESSOUS de LITS FRANÇAIS ELASTIQUES, de grandeurs assorties. Ces LITS dureront 40 ans sans perdre de leur élasticité. Ils obtinrent 3 médailles d'or en Europe, et eurent le 1er Prix à la Foire de l'Institut Américain.

MATELATS PLIANTS A PATENTE inappréciables pour les Invalides.

BALANÇOIRE BREVETÉE—Article nouveau.

VOITURE d'ENFANT à RESSORT BREVETÉE—Pièce très élégante et parfaite pour enseigner à marcher aux enfans.

PLANCHE ATMOSPHÉRIQUE patentée—Cet appareil peut être appliqué aux portes et fenêtres sans les dépendre, et empêche complètement la poussière, l'eau ou l'air de pénétrer—une grande économie de combustible.
7 nov. 123

AUX AMIS DU
Destructeur Végétal de douleurs,
COMPOSÉ PAR
PERRY DAVIS.

COMME il y a un grand nombre de personnes sans principes, qui ont contrefait et vendu cette médecine comme le réel Destructeur de Douleurs, composé par Perry Davis, nous avons été obligés d'avoir recours à des mesures bien couteuses pour nous protéger nous-mêmes à l'égard de nos propres relations financières, ainsi que le public, vu le grand tort qu'on a éprouvé en achetant et en faisant usage de leur vil élixir falsifié. La manière simple et unies avec laquelle notre Destructeur de Douleurs fût composé et mis en flacons, a bien facilité ceux qui étaient disposés à l'imiter avec succès, quant à l'apparence extérieure, à la grandeur, à la couleur, à la forme de la bouteille, à l'étiquette et à la couleur de la liqueur, mais nous sommes forcés de dire que leur composition est une production misérable, sale et impure, et propre à faire beaucoup de tort à ceux qui en font usage avec la même confiance que celle qu'ils avaient en prenant le véritable Destructeur de Douleurs. Ceux qui se sont occupés à contrefaire des préparations de valeur, le font d'une manière si secrète qu'il est presque inutile d'entreprendre de les faire punir par des moyens juridiques, parce qu'il est difficile et peut-être impossible de les convaincre.

Vu la grande difficulté de poursuivre les imposteurs et pour nous protéger nous-mêmes, ainsi que le public, nous avons fait de grandes dépenses pour faire une

ÉTIQUETTE GRAVÉE EN ACIER

élégamment exécutée pour nos bouteilles. Nos bouteilles portent notre signature aussi gravée en acier, de sorte que quiconque oserait la contrefaire serait puni conformément aux lois des Etats-Unis. Les grands frais pour graver et pour imprimer ces étiquettes, préviendront la tentative de forger, et ainsi nos concitoyens seront assurés que l'article qu'ils achèteront, sera le véritable Destructeur de Douleurs de Perry Davis et Fils, les seuls propriétaires.

Le Destructeur de Peine sera mis en ordre d'une nouvelle manière, savoir : en bouteille quarrées avec les mots :—*Le Destructeur Végétal de Douleurs de Davis.*

Les bouteilles que nous avions étaient d'abord de 12½ et de 37½ cents, mais nous n'en avons plus maintenant que de 25, 50 et 100 cents.

Nous avons aussi une très belle gravure lithographique pour les étiquettes de cassette, spécifiant le contenu de la cassette, où et par qui elle a été manufacturée, etc. Notre petite feuille de direction, et de certificats porte aussi la représentation de Perry Davis, l'inventeur original du Destructeur des Douleurs.

Nous avons fait cette dépense afin que le public soit certain de se procurer le véritable article, en achetant une bouteille ci-dessus. Pour l'avantage de ceux qui depuis longtemps font usage de notre article, et qui en ont approuvé le mérite, nous faisons savoir que nous continuons de préparer notre Destructeur de Douleurs avec les meilleurs et les plus purs matériaux, et qu'il sera entièrement digne de leur approbation comme médecine de famille.
PERRY DAVIS ET FILS,
Manufacturiers et propriétaires.

☞Destructeur de Douleurs est vendu par WM. LYMAN et Cie., J. LYMAN et Cie., et le DR. P. E PICAULT à Montréal.
Providence, R. I., 9 nov. cs—124

CONSEIL CENTRAL DE TEMPERANCE
DE VILLE-MARIE.

L'ASSEMBLÉE Mensuelle des Membres de ce Conseil aura lieu JEUDI, le 9 courant, à 7½ h. P. M., dans l'une des Salles du Séminaire.

Les vice-présidents des sociétés de Tempérance de la campagne sont priés d'y assister.
Par ordre,
L. A. HUGUET LATOUR,
Sec. C. C. T.
7 nov. 123

AVIS.

LE Soussignéen offrant ses sincères remercimens à ses pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a commencé des affaires comme CHARRON, les informe qu'il discontinue maintenant en faveur de M. MARTIN GRAVEL, pour lequel il sollicite la continuation de l'encourament qu'il a reçu.
CLOVIS LEDUC.

MARTIN GRAVEL,
Fabricant de Voitures,
No. 60, RUE ST. ANTOINE.

PREND la liberté d'annoncer qu'il a loué la bâtisse ci-dessus, ci-devant occupée par M. LEDUC, où il aura constamment un assortiment de Voitures d'Hiver et d'Eté, telles que Voitures Couvertes et Ouvertes, Buggys et Sleighs de toutes sortes, des meilleurs matériaux et main-d'œuvre, et convenables pour les moyens de chacun.
7 novembre. 123.

COFFRES-FORTS
A PATENTE DE HERRING.

LE Soussigné a en mains un grand assortiment, de ces COFFRES-FORTS de valeur faits de la meilleur manière, avec des Serrures à l'épreuve des voleurs, d'une qualité tout à fait supérieure. On a reconnu la valeur de ces Coffres-Forts dans des centaines de feux accidentels où ils ont toujours très bien préservé leur contenu.

☞Aucun marchand ne devrait être sans un Coffre-Fort pour préserver ses livres et ses papiers dont la perte pourrait le ruiner.

Venez examiner les différentes grandeurs au Magasin de
GEO. HAGAR,
145, Rue St. Paul.
3 nov. 122

POELES.

LE Soussigné a maintenant en mains et offre en vente un choix assorti de
Poêles de Parloirs—pour Bois et Charbon
Poêles de Corridors— " "
Poêles de Refectoires
Poêles Sourds de Russie en Fer richement enjolivés
—AUSSI—
Poêles Sourds de Russie en Fer, avec petits Poêles dont on peut se servir au besoin.
—ET—
Le POÊLE DE CUISINE de l'Empire States, —le meilleur Poêle de Cuisine pour tous les usages. Plus de 400 sont en usage journalier et donnent la plus grande satisfaction.
Une grande variété d'autres Poêles.
Au Magasin de Poêles de
GEO. HAGAR,
145. Rue St. Paul.
3 nov. 122

Banque de Montreal.

MONTREAL, 31 octobre 1854.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, qu'un dividende de TROIS ET DEMI PAR CENT sur le capital de cette institution, a été ce jour DÉCLARE, pour la DEMIE ANNÉE courante, et sera payable, à la Banque de Montréal en cette ville, le et après le PREMIER jour de DÉCEMBRE prochain.

Les LIVRES de TRANSFERT seront fermés depuis le dix-huitième jour de Novembre jusqu'au premier jour de Décembre.
A. SIMPSON,
Caissier.
31 oct. 121

SEL A BORD.

A VENDRE—
4,500 minots SEL LIVERPOOL.
JOSEPH TIFFIN,
139, rue St. Paul.
7 nov. f—123

A Vendre.

UNE Superbe Belle Terre, appartenant à Ignace Hubert et héritiers, au Bassin de la Paroisse et Seigneurie de Chateauguay, à la Porte de l'Eglise de la dite Paroisse, lundi, le 13 Novembre prochain, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la contenance de 2½ Arpents de front, sur 34 Arpents plus ou moins de profondeur, (à l'exception de quelques emplacements sur la devanture d'icelle,) avec une maison et les débris d'une vieille grange. Un titre incontestable sera donné à l'acquéreur.

Pour les conditions s'adresser au Notaire Soussigné à Chateauguay en son Etude, ou le jour de la vente.
LOUIS DESPAROIS, N. P.
3 nov. 122

M. G. F. GRAHAM

SAISIT cette occasion pour annoncer qu'il forme maintenant une CLASSE PRIVEE pour sa PARTIE de CHANT, qui doit s'assembler à sa résidence.

Comme le nombre de chaque classe est limité, M. GRAHAM sollicite les messieurs et les dames qui désireraient s'unir à la classe de le faire au plustôt.

Pour les particularités, s'adresser au No. ci-dessous, où chez M. PRINCE, rue Notre-Dame. L'ORGUE, PIANO-FORTE, et le CHANT, enseignés comme à l'ordinaire.

Sous presse :—THE VOCAL TUTOR ; un cours pratique d'instruction musicale, à l'usage des classes de chant, des écoles, et de l'enseignement privé.
No. 3, rue Ste. Geneviève, 3 nov. 1854. am—122

EAU-DE-VIE DE 45 ANS ! !
Vignoble de 1809 de Planat.

UNE PETITE QUANTITÉ vient d'être reçue
—AUSSI—
50 caisses VIEILLE CHOISIE, en bouteille
RYAN, FRÈRES ET CIE.,
Rue St. Pierre, bâtisses Cuvillier.
3 nov. f—122

CORINTHE FRAIS—En boites et barils
VIN OPORTO—En pipes, bcts et quarts
VIN CHERRY—En brls, bcts, quarts et octaves
VIN MADÈRE—En bcts et quarts brls
CHAMPAGNES ET CLAIRETS—Meilleures marques, en bouteilles
RUM JAMAIQUE—En tonnes
GENIEVE DE KUYPER—En bcts et caisses, Vert et Rouge
EAU-DE-VIE—De Planat et Martel
THÉS—Jeune Hyson, Twankay et Souchong
SUCRE—Rafiné, Ecrasé et Bâtard
RYAN, FRÈRES ET CIE.

AU COMMERCE DE FERRONNERIE.
PATRONS VAN WART, FILS et Cie.

QUELQUES sets très complets ont été reçus, et le commerce est invité à les visiter.
RYAN, FRÈRES ET CIE.

EN MAINS,

FERBLANC PONTYPOOL, IC et IX
Clous Roses du Canada
Blanc de Plomb et autres couleurs
Peintures Blanches et autres à l'Huile
Souffre en Rouleaux
Vitres de Chassis assorties
Huile de Navette, etc.
RYAN, FRÈRES ET CIE.

ESSENCE DE ROSES.

Une caisse, très supérfeure
—AUSSI—
PARFUMS et SAVONS DE GOUT
RYAN, FRÈRES ET CIE.,
Rue St. Pierre, bâtisses Cuvillier.
3 nov. f—122

GRANDE LOTERIE.

UN PHAETON, DEUX WAGONS, UN CHEVAL BRUN, ATTELAGES, COUVERTURES DE CHEVAUX, etc.

116 Billets a 30s chaque.

No 1.—Premier Prix—Un Phaeton Neuf, Couvert à Demi fini de la meilleure manière et solide prix du Fabricant..............	£75	0	0
No 2.—Second Prix—Un Wagon fait a New-York, Axes à Patentes, Style Tilbury, Couvert à Demi, et fait ce printems...	37	0	0
No 3.—Un très joli Wagon Neuf, peint en Noir et bien fini.....	30	0	0
No 4.—Un Cheval Hongre Brun, âgé de 4 ans, W. Sound, W. Brooke, 15 mains de haut (on peut avoir £22 10s en argent au lieu de ce prix)...........	25	0	0
No 5.—Un Attelage simple, en bon ordre..................	6	10	0
No 6.—Une Couverture de Cheval et Fouet de Londres.........	2	10	0
	£174	0	0

N. B.—On peut les voir au Tattersall et à l'Ecurie de Patterson.

Ces articles ne sont pas surchargés.

Ceux qui se proposent de prendre des Billets sont priés d'examiner les articles.
Tattersalls, 31 oct. 121.

Corporation de Montreal.

AUX ENTREPRENEURS.

DES Soumissions seront reçues au Bureau du Soussigné, jusqu'à MERCREDI, le QUINZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à MIDI, pour certains ouvrages à être faits à l'extrémité EST de la bâtisse du Marché Bonsecours d'après les plans et spécifications que l'on pourra voir au Bureau de GEORGE BROWNE, écr., le et après le 31 courant.
Par Ordre,
J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité.
Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville Montréal, 31 oct. 121

Corporation de Montreal.

Bureau du Tresorier de la Cite.

HOTEL-DE-VILLE.
Montréal, 24 octocre 1854.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNE que les LIVRES de COTISATION pour le QUARTIER STE. MARIE, de cette Cité, pour l'année courante, sont Compilés et Filés dans le Bureau du Soussigné ; et les propriétaires et autres qui sont cotisés dans iceux, sont priés de PAYER IMMÉDIATEMENT.

Si quelqu'un se considérait lésé par la cotisation de sa propriété, foncière ou personnelle, il sera compétent durant trois semaines après cette date, de faire une application par écrit, adressée au Comité chargé de réduire les surcharges, accompagné des baux et autres pièces justificatives.
E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.
24 oct. i—118

SOULIERS EN CAOUTCHOUC.

VENANT d'être reçus et à vendre, un Assortiment étendu des MEILLEURES QUALITÉS DE SOULIERS EN CAOUTCHOUC DE NEW-YORK, BOSTON ET MONTRÉAL, où l'on peut s'en procurer de toutes sortes aux prix les plus réduits, tous garantis.
C. BEATTY,
97, Rue Notre-Dame,
Vis-à-vis la Tabagie de Rattray.
28 sept. em—107

VENTES PAR ENCAN.

PAR J. D. BERNARD ET CIE.

VENTE REMISE.

AUJOURD'HUI.

LA Vente de POÊLES et de FER BRUT, qui qui devait avoir lieu HIER aux Magasins des Soussignés, a été inévitablement remise à AUJOURD'HUI (Jeudi), le 9 courant, où il sera offert au commerce à crédit libéral—
150 Poêles Doubles 36 pouces
10 do do 30 do
Des Nouvelles Forges de Radnor, sur le St. Maurice.
—ET—
100 tonneaux Fer Brut des mêmes Mines
CONDITIONS LIBERALES.
Vente à ONZE heures.
J. D. BERNARD ET CIE.,
Encanteurs.
9 nov. 124

Lots sur la Ferme St. Gabriel.

LA CINQUIÈME et DERNIÈRE VENTE aura lieu MERCREDI, le 15 Novembre prochain, à DIX heures du matin, aux Salles d'Encan des Soussignés, No. 152, Rue St. Paul.
J. D. BERNARD ET CIE.,
Encanteurs.
21 oct. 117

VENTE D'UNE
BIBLIOTHEQUE DE PRIX.

LES Soussignés ont reçu ordre de Vendre par Encan Public, à leurs Salles d'Encan, VENDREDI SOIR, le 24 courant, toute la BIBLIOTHÈQUE de Prix de feu TOUSSAINT PELLETIER, écr.

Des Catalogues seront prêts au bureau des soussignés, Mercredi prochain.
Vente à SEPT heures P. M.
J. D. BERNARD ET CIE.,
Encanteurs.
7 nov. 123

AVIS AU COMMERCE.

A VENDRE ou à LOUER une belle grande MAISON à DEUX ETAGES, une autre petite Maison à côté, vastes Ecuries, Remises et Hangars ; le tout admirablement approprié pour le commerce, situé au village de St. Timothée, sur le Canal de Beauharnais ; tout le monde connait l'importance que prend chaque jour ce canal.
—DE PLUS—
UNE TERRE de 100 arpents, située dans la seigneurie de Beauharnais, paroisse St. Timothée, sur le joli bord du Lac St. François, portant le No. 1, du Township de Godmanchester, sol bon pour les céréales et le foin. Cette Terre est encore riche en bois. Conditions libérales. S'adresser sur les lieux au propriétaire F. X. POITRAS, écr., ou à L. GERVAIS, N. P.
St. Thimothée, 31 oct. 121

JAMES RICHARD,
MARCHAND TAILLEUR,
(CI-DEVANT CHEZ GIBB ET CIE..)
Coin des rues St. Jacques et De Bleury

A reçu son ASSORTIMENT D'AUTOMNE comprenant les meilleurs DRAPS ANGLAIS et FRANÇAIS qui sont importés sur ce marché.

Il attire l'attention du public sur ses
Manteaux Gavan et Pardessus Talma,
Hardes de dessus très belles.

Les personnes fournissant leur Drap seront bien servies.

Ordres remplis et Taillés dans les dernières modes de Londres et Paris.
19 oct. aa—116

MONTRES ! MONTRES !
VENANT D'ETRE REÇUES EN GRANDE VARIÉTÉ,
Toutes Garanties.
J. WOOD ET FILS,

Lunettes ! Lunettes !

VENANT d'être reçues, LUNETTES de VRAI CRISTAL et autres, par
J. WOOD ET FILS,
137, rue Notre-Dame.
17 oct. am—115

LE Soussigné à l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir de Paris, par le steamer *Charity*, un nouvel envoi de CHAUSSURES à SEMELLES FORTES pour Dames, Demoiselles et Enfans, propres à la saison actuelle, qui n'ont qu'à être vues pour être appréciées,
—AUSSI—
Un grand assortiment de SOULIERS de CAOUTCHOUC pour Hommes, Dames, Demoiselles et Enfants, des Manufactures américaines. C'est un article supérieur.
WILLIAM DANGERFIELD,
111½ Rue Notre-Dame.
12 oct. am—115

WM. WARREN,
COUTELIER,
ET
Importateur de Ferronnerie,
180, PARTIE OUST, DE LA RUE NOTRE-DAME,
A L'ENSEIGNE DES CISEAUX D'OR,
A MONTREAL,

A CONSTAMMENT à vendre un assortiment choisi venant des Meilleures Fabriques Anglaises et Américaines.
DE CANIFS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE, CISEAUX, COUTEAUX et FOURCHETTES de TABLE, RASOIRS GARANTIS, INSTRUMENTS de CHIRURGIE, OUTILS de MENUISIER, LIMES D'ACIER, FONDU, CUIRS A RASOIR MAGIQUES, BANDAGES POUR RUPTURES, CRIN PREPARÉ, ETOFFES DE CRIN
ET
Toute espèce d'utensile de Menage en fer.

On disposera de tous ces articles à raison de DIX pour cent au dessous du prix que coûterait des articles de la même qualité dans cette ville.

On Répare, Affile et repasse toute espèce de Coutellerie, de la manière la plus parfaite.
26 oct. 119

AVIS
AUX MARCHANDS EPICIERS.

WHITHALL & HOOD,
MANUFACTURIERS DE SAVON ET DE CHANDELLE, RUE AMHERST, FAUBOURG QUEBEC,

ONT toujours en mains SAVON et CHANDELLE de la meilleure qualité et les offrent au commerce à des prix réduits.
10 oct. am—112

CHARBON ANTHRACITE.

A VENDRE par le Soussigné—CHARBON LEHEIGH et LAKAWANA en Bloc, à Fournaise, à Grille, Raug, à Poêle et Ecrasé, par chargement, ou en lots pour convenir aux acheteurs.
—AUSSI—
CHARBONS de Newcastle, à Grille et à vapeur.

Au prix actuel du bois, ceux qui se servent du Charbon Anthracite épargneront au moins la moitié des dépenses pour le chauffage.
JOHN M. GILBERT,
5, rue St. Sacrement, vis-à-vis l'Echange.
9 sept. aa—99

VENTES PAR ENCAN.

PAR FISHER ET CIE.

AVIS D'ENCAN.

LA Vente de MARCHANDISES SÈCHES annoncée pour HIER est inévitablement remise, en conséquence du mauvais temps, qui n'a pas permis de débarquer les Marchandises à temps. Elle aura lieu SAMEDI, le 11 courant.

Marchandises en vue Vendredi.
Vente à DIX heures.
FISHER ET CIE.,
Encanteurs.
9 nov. 124

GRANDE VENTE
DE
MARCHANDISES SECHES,
SANS RÉSERVE

60 Caisses et Bales

QUI sont maintenant en débarquement d'une Barge au Port, et seront vendues par FISHER ET CIE.,

SAMEDI, le 11 Nov.

Et les jours suivants, jusqu'à ce que le tout soit réalisé.

Le Lot comprend un Assortiment très Général de MARCHANDISES en LAINE et en COTON, et en grande partie de COUVERTES, DOESKINS, FLANELLES, CARISEES, etc.
Vente à DIX heures.
FISHER ET CIE.,
Encanteurs.
9 nov. 124

CHEVAUX VOLES.

DANS la nuit de Jeudi à Vendredi dernier, il a été volé à la TORTUE, Comté de Laprairie, UNE JUMENT GRIS-FER, ayant une marque blanche au front, et un CHEVAL BLOND ayant aussi une marque blanche au front. Ces chevaux ont été pris de la demeure de M. RENÉ HAMELIN, et toute personne qui en donnera connaissance ou des informations pour la découverte des coupables, sera généreusement récompensée, en s'adressant au Soussigné.
RÉNÉ HAMELIN.
31 oct. 121

FERRONNERIE, &C.,
No. 117 et 119, Rue St. Paul,
2me bâtisse de la Place Jacques-Cartier.

LE Soussigné prend la liberté d'attirer l'attention de ses amis et du public en général, sur l'assortiment de FERRONNERIE qu'il vient de recevoir et qu'il recevra par les vaisseaux suivans, *Bellona, City of Montreal, Mazurka, Herelaw, Lunan, Premier Canadien, Valleyfield* et autres, les effets suivants—

500 boites Tole	Poudre et Plomb à tire
200 do Fer Blanc	Traits de Fer
200 tonneaux Fer assor.	Vitres et Mastic
100 do Feuillard	Mine de Plomb
400 Poêles doub et sim	Peintures divers couleurs
200 boites Haches	Fil de Fer assortis
Clous Coupés	Chaudron à soupe
Do de Londres	Do à sucre
Do à Patent	Chaudière à Potasse
Carvelles, 5, 5½ et 6 pcs	Fer à Repasser
que Places de Socs	

Et un assortiment de Marchandises de Tablettes.
THS. WILSON,
3 oct. fm—51

NOUVEAU MAGASIN DE CHAUSSURES
No. 290, Rue St. Paul.

LES affares ci-devant conduites par S. G. SMITH, seront continuées sous les nom et raison de SMITH ET COCHRAN, Fabricants et Marchands en Gros de BOTTES, SOULIERS et CAOUTCHOUC. M. Cochran était un ouvrier habile, consacrera son attention à avoir des Marchandises propres au Commerce Canadien.
SAMUEL G. SMITH,
M. H. COCHRAN.
7 sept. aa—51

VANDEUSEN, RICE & CIE.,
253, RUE NOTRE-DAME,
ENSEIGNE DE L'INDIEN,

VIENT de recevoir de la HAVANE un bel assortiment de CIGARES des meilleures qualités, qu'ils vendront en Gros et en Détail à très bas prix. Ces CIGARES sont les meilleurs importés en Canada. Ils ont aussi fait une importation de

TABAC A FUMER ET A CHIQUER

sans rival pour la qualité et les prix. Ils attirent particulièrement l'attention sur leur Tabac à Fumer et à Chiquer en paquet d'une lbs en étain —article nouveau et supérieur.

La plupart de ces Marchandises, ainsi qu'un assortiment de PIPES d'ECUME de MER et autres, TABATIERES, etc. ont été choisis par M. Vandeusen lui-même, et par conséquent on peut s'y fier.—Les acheteurs en Gros trouveront leur avantage en les visitant avant d'acheter ailleurs.
26 sept. cm—106

AVIS.

LE Soussigné a transporté son Magasin au No. 163, RUE ST. PAUL, où il a en mains et offre en vente un assortiment étendu d'ÉPICERIES, VINS, BRANDIES, PEINTURES, etc., etc.
H. L. SHARING.
21 sept. 104

THES FRAIS.

A VENDRE par le Soussigné,
700 paquets THÉS, comprenant Jeune Hyson, Impérial, Poudre à Canons, Souchong, Twanky et Hyson Twankay.
H. L. SHARING.
26 sept. 106

PELLETERIES.
AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

LE Soussigné a l'honneur d'informer les Marchands de la Campagne qu'ils trouveront à son établissement l'assortiment le plus complet de PELLETERIES MANUFACTUREES et NON MANUFACTUREES ; tels que Casques de Loutre, Vison, Sealskin, Mouton, Astracan, Neutria, Rat-musqué, Lapin, faits avec le plus grand soin et des formes les plus récentes.

Aussi, Boas, Victorines de différentes qualités, Gantelets et Mitaines de Pelleteries, Mitaines de Caribou et de Moutons, Souliers d'Orignal et de Chevreuil.
F. X. BRAZEAU,
142, rue St. Paul.
30 sept. cm—108

AVIS PARTICULIER
AUX
VOYAGEURS AMERICAINS
VISITANT MONTREAL.

L'ATTENTION des VOYAGENRS est très respectueusement attirée sur les GRANDES COMMODITÉS dont on peut jouir en s'ajournant à

L'HOTEL ST. NICOLAS
PAR F. P. LEVINE,
Place Jacques Cartier, Montreal,

Non seulement par sa proximité du Champ-de-Mars (où paradent les troupes), des principales Places d'Affaires, étant situé à moins de *cinq minutes de marche* des Banques, du Bureau de Poste, des Débarcadères de Bateaux à Vapeur, des Dépôts de Chemins de Fer, etc., etc., mais aussi comme étant un chez soi confortable pour les personnes en Affaires ou en Excursion de Plaisir.

LE ST. NICOLAS, érigé par JOSEPH ROY, Ecr. st, par l'Air et la Ventilatio , sans rival, ayant sur le devant un Belvédère, spacieux, ayant vu sur un Quarré ouvert, planté d'Arbres, s'étendant de la Rivière au Champ-de-Mars, et se recommande pour cette raison au patronage du public.

DES VOITURES PRIVÉES sont attachées à cet Hôtel, avec des Conducteurs attentifs, pour la convenance des Hôtes qui désirent voir la la ville et les Beaux Points de Vue qui l'environnent.

DES OMNIBUS, avec des Porteurs de Confiance, seront aux Débarcadères des Bateaux à Vapeur, et aux Dépôts de Chemins de Fer, pour transporter les Passagers, avec leurs Bagages, à et de l'Hôtel.
27 avril. 43

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU.

PAR ENCAN.

AUJOURD'HUI.

SERONT vendus, JEUDI, le 9 Novembre prochain, à DIX heures du matin, sur la terre de A. C. DENOUVION, Ecr., à la Petite Côte de la Visitation, tous ses MEUBLES de MENAGE, et son fonds d'Instruments d'Agriculture, comprenant—

9 Excellents Chevaux de trait et de plaisir	
4 Poulains	3 Herses de fer
15 Vaches à lait	3 Charrues de Jeffrey
5 Veaux et Génisses	3 Sleighs doubles
1 Taureau	1 Sleigh simple
12 Cochons	1 Waggon de plaisir
4 Tombereaux	1 Sleigh do
3 Charrettes	Pois, Paille et Foin

Avec une grande variété d'autres articles trop nombreux à détailler.

Conditions :—Au-dessus de £25, trois mois de crédit pour des billets endossés.
28 oct. 120
BENNING ET BARSALOU.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

AUJOURD'HUI.

LES Soussignés ont reçu ordre de MM. CLARK, THOMSON et Cie., de vendre par Catalogue à leurs Magasins, No 168, rue St. Paul, JEUDI, VENDREDI et SAMEDI, le 9, 10 et 11 Nov., l'un des meilleurs assortimens de MARCHANDISES SÈCHES qui aient jamais été offert sur ce marché, consistant en plus de 3000 LOTS.

D'après le caractère bien connu de leur Fonds, la manière soigneuse avec laquelle il a été choisi par eux—n'ayant pas été choisi pour l'Encan, mais pour leur commerce régulier—et aussi par le fait qu'ils reçoivent maintenant plus de 50 Balots de MARCHANDISES de LONDRES et MANCHESTER, ex Steamer *Sarah Sands*, arrivé à Portland, et le *Niagara* à Boston,—les Soussignés sont certains que cette vente offrira à ceux qui se proposent d'acheter, l'opportunité la plus favorable qui sera offerte durant cette saison.

Conditions tres liberales.

☞Voir les Catalogues, qui sont prêts à être distribués.
Vente à DIX heures.
123 BENNING ET BARSALOU.

Ble d'Inde ! Ble d'Inde !

LES Soussignés ont l'honneur d'informer leur amis et le public en général, qu'ils attendent tous les jours deux chargemens de BLÉ D'INDE de l'OUEST, qu'ils vendront à des conditions libérales.

L'un deux sera ici au commencement de cette semaine.
L. RENAUD ET FRÈRE,
Vis-à-vis le Marché St. Anne
12 sept. aa—100

MEUBLES DE MENAGE,
T. M. POULIN,
20, GRANDE RUE ST.-JACQUES. 20,

A constamment en mains un assortiment supérieur de
MEUBLES DE GOUT
EN ACAJOU, BOIS DE ROSE,
Noyer Noir, Erable Piqué'e,
PLAINE ONDÉE, ETC., ETC.,
dont il disposera à des
☞PRIX TRES REDUITS.☜
8 sept. aa—97

TAPIS A L'HUILE.

M. A. LAFLAMME,
165, *RUE CRAIG, MONTREAL.*

OFFRE en vente, 30 ps. de Tapis de 18 pieds par 50 pieds de longueur, fleuris et patrons assortis à couper pour salle à diner, passages et escaliers, Tapis de table, tabliers carreautés et noir soie cirée, Capots, Prelas, Rideaux pour voitures, Toiles de chapeaux et toutes sortes de Toiles cirées avec le vieux Bruxelles ou Turquie l'on peut faire de très bon tapis cirés pour plancher.
6 mai. gm—47

PIANOS FORTES A GRANDE ACTION DE REICHENBACH.

LE Soussigné vient de recevoir de PHILADELPHIE, un nouvel Assortiment de ces Instruments sans rivaux qu'il vendra aux prix de Philadelphie du Fabricant. Pour la qualité et le volume du son, ils sont supérieurs à tous ceux offerts en vente en cette ville.

GARANTIS POUR SEPT ANS.

Le Soussigné désire informer le Public qu'il a été nommé seul agent pour la vente de PIANOS de M. REICHENBACH à Montréal. Il a aussi en mains, et fabrique continuellement, des PIANOS carrés et élevés de toute sorte, qui seront trouvés supérieurs à tous ceux faits en Canada, pour la Touche, le Son et la Durée.

PIANOS REPARÉS et ACCORDÉS sous le plus court délai.
ABNER BROWN,
35, rue Notre-Dame, Montréal.
5 sept. cm—97

NOUVELLES MARCHANDISES
D'AUTOMNE ET D'HIVER,
298 **Rue Notre-Dame,** 298
3EME PORTE DE LA RUE MCGILL,
DOYON & TOURVILLE.

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont reçu et reçoivent journellement, par les nouveaux arrivages, un assortiment complet, de Marchandises d'automne et d'hiver, Consistant en—
FLANELLES, COUVERTES, DRAPS, CASIMIRES, DOESKINS, SATINETTES, PATRONS DE VESTES, ECHARPES, CHALES, POLKAS DE LAINE, PLAIDS, CACHEMIRES A ROBE, MOUSSELINE DE LAINE, COBOURGS, DENTELLES, BRODERIES, RUBANS, &c.
Positivement pas de second prix.
30 sept. aa—52

Déménagement.

HENRY MORGAN & CIE.,
ONT DEMENAGE A LEUR GRAND
MAGASIN NEUF,
DANS LA RUE McGILL,
LA MAISON COLONIALE,
("COLONIAL HOUSE,")
OU ILS VENDENT
TOUT LEUR FONDS DE MARCHANDISES
A DES PRIX TRES REDUITS.

N. B. — Leurs NOUVELLES IMPORTATIONS arrivent journellement.
4 avril. 33

HALDIMAND FRERES,
MARCHANDS FERRONNIERS,
RUES ST. PAUL ET ST. VINCENT,

ONT reçus par tous les bâtiments venant à ce port, d'Angleterre, d'Ecosse, d'Allemagne, etc., etc., un grand assortiment de FERRONNERIE de toutes espèces, qu'ils sont déterminés à vendre à très bas prix.
12 août. 87

500 Caisses FERBLANC
2000 caisses de Tôle à Tuyaux et à Couvrir
500 Poêles Doubles et Simples
Fer en barre, Feuillard, Acier, etc., etc.
HALDIMAND FRÈRES.
12 août 87

POELES & FOURNAISES

LES Soussignés attirent l'attention des Acheteurs sur leur Assortiment de POELES de Cuisine, de Salon et de Passage, qui sont des derniers goûts. Aussi sur les FOURNAISES Portatives de Dunham et Cie—les meilleures pour le Charbon—de Trois Grandeurs. Elles servent pour les petites ou grandes bâtisses ; peuvent être transportées d'une maison à l'autre aussi facilement qu'un poêle ordinaire ;—et sur la FOURNAISE brevetée de Holmes, pour le bois, qui est sans égale pour la Sureté, la Durée et l'Economie du Combustible.

FERBLANTERIE Vernie, Unie et Lamée.
S. ET WM. J. HOLMES,
125, rue St. Paul,
(Près de la Place Jacques-Cartier).
10 juin. fm—61

CHEMIN DE FER DE MONTREAL & BYTOWN.

AVIS est par le présent donné, que des Trains voyageront TOUS LES JOURS entre CARILLON et GRENVILLE, à l'arrivée des bateaux de la malle de MONTREAL et de BYTOWN respectivement, pour le transport des Passagers et des Marchandises.

ALEXANDER SCLATER, Surintendant.

Carillon, 3 nov. 122

Chemin de Fer du Grand Tronc

AUX ENTREPRENEURS.

SOUMISSIONS POUR BATIR DES STATIONS.

LE Soussigné est prêt à recevoir des Soumissions pour l'Erection de MAISONS de STATIONS à BROCKVILLE, PRESCOTT, MATILDA, MORRISBURG, CORNWALL, et LANCASTER.

Les Plans et Spécifications peuvent être examinés au Bureau des Contracteurs pour le Chemin de Fer du Grand Tronc, à la Pointe St. Charles, dans la Cité de Montréal, où les Soumissions seront reçues jusqu'aux VINGT-NEUF de NOVEMBRE. Des CAUTIONS pour l'entière exécution du Contrat seront requises, et le Soussigné ne s'engage pas à accepter la plus basse Soumissson.

JAMES HODGES.

Bureau des Contracteurs, Pointe St. Charles, Montréal, 19 oct. 1854. 116

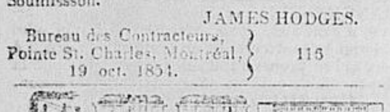

POELES DE CHARS CHEMINS DE FER, &C.

LES Soussigné fabrique maintenant toutes sortes de POELES pour STATIONS DE CHEMINS DE FER, BUREAUX et CHAMBRE D'ATTENTE, MAISONS D'ENGIN, BOUTIQUES DE MACHINES et MAGASINS.

Les grandeurs varient de 20 pouces à 4½ pieds de long.

—AUSSI—

POÊLES de GOUT, SIMPLES et DOUBLES.

Ces Poêles sont tous des meilleurs patrons, en fer supérieur et durent bien.

Poêles pour servir comme Fournaises à Air Chaud faits à ordre sur court avis.

WILLIAM RODDEN, Fonderie de Montréal, Nos 91 à 99, Rue William

14 oct. am—14

CHEMIN DE FER DU VERMONT.

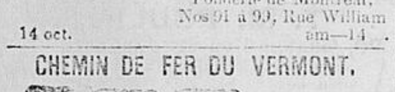

NOUVEL ARRANGEMENT, 2 OCTOBRE 1854.

De Rouse's Point à 6h. A. M. et 2h. P. M.

LES PASSAGERS de MONTRÉAL peuvent partir de Rouse's Point pour Boston, New-York, Worcester, Lowell, Lawrence, Salem, et les Stations intermédiaires aux heures ci-dessus nommés.

Les Passagers partant de Montréal à 6h. P. M., peuvent passer la nuit à Rouse's Point et partir le lendemain matin à 6h. pour Boston, New-York et autres places; ou ils peuvent se rendre à Burlington le même soir par le steamer, et le lendemain prendre le train de 7,25 sur le Chemin Central du Vermont, arrivant à Boston à 6h P. M., en deux heures ou deux heures et demie de moins que par toute autre route du Vermont.

Le train de 6h. P. M. fait toutes ses rencontres d'autres lignes le même jour.

Le train de 2h. P. M. se rend à Northfield. Les Passagers pour le Sud ou l'Est arrêtent à Montpellier ou Northfield, à leur choix.

PAUL MONDOU, Agent, 63, rue des Commissaires.

5 oct. aa—64

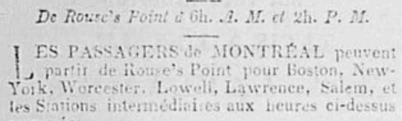

Compagnie Express Britannique et Nord Americaine.

DES MESSAGERS partent TOUS LES JOURS pour les TOWNSHIPS de l'EST, PORTLAND et BOSTON, à SIX heures A. M., et TROIS heures P. M.

A SIX heures P. M., pour QUÉBEC.

A NEUF heures A. M., pour BYTOWN, KINGSTON, BELLEVILLE, TORONTO, HAMILTON, STE. CATHERINES, LONDON et WINDSOR.

D. DEFOREST, Agent, 53, Grande Rue St. Jacques.

6 juil. aa—64

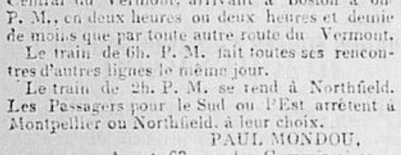

CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET BYTOWN.

AVIS est par le présent donné qu'une MAPPE ou PLAN de la LOCALISATION de la SECTION du CHEMIN DE FER de MONTRÉAL et BYTOWN, s'étendant depuis la BAIE HOCHELAGA à la VILLE de BYTOWN, dans le Haut-Canada, ainsi que les LIVRES de RÉFÉRENCE relativement à icelle, ont été examinés et certifiés par le Commissaire des Terres de la Couronne, la personne remplissant les devoirs ci-devant assignés à l'Inspecteur-Général, en conformité à la loi, et que le dit Commissaire a déposé des copies de la dite Mappe ou Plan, et des Livres de Référence, respectivement, dans les différents Bureaux ci-dessous mentionnés, comme suit, savoir :

Dans le Bureau du Secrétaire Provincial, dans la Cité de Québec, le Treizième jour de Mai.

Et dans le Bureau du Greffier de la Paix, dans la Cité de Montréal, le Treizième jour de Mai.

Et aussi, qu'il a délivré à la dite Compagnie une copie de la dite Mappe ou Plan, et des dits Livres de Référence, ainsi examinés et certifiés comme il est dit ci-dessus, et que ces Copies sont déposées au Bureau de son Secrétaire, dans la Cité de Montréal.

SYDNEY BELLINGHAM, Sec. C. C. F. M. et B.

20 mai. 53

JAMES B. CLIFFORD, MARCHAND-TAILLEUR.
DRAPIER EN GROS ET EN DETAIL, 284, RUE ST. PAUL,
Vis-à-vis l'EXCHANGE HOTEL.

LE Soussigné a reçu et continuera à recevoir un Assortiment choisi de DRAPS, CASIMIRES, DOESKINS et VESTINGS, etc., etc., pour convenir au Commerce d'Automne et d'Hiver. Le public trouvera son avantage en arrêtant et en visitant son fonds.

3 août. 83

MARCHANDISES EN BALOTS.

LE Soussigné offre une variété de MARCHANDISES d'ETAPE en Balots à très bas prix, savoir—

500 bales Ouate—des deux sortes
50 " Coton des Moulins St. Laurent
100 " Ouate Christieville Blanche
50 " Coton Glasgow et Manchester, Jaunes, Blanc, Barré, etc
5 " Tweed de Laboureur
10 " Flanelles assorties
10 paquets Ficelles assorties
30 " Coton à Mèches
20 " Coton à Tricoter
4 caisses Fil à Coudre

Aussi, un assortiment général d'Effets de Tailleurs, Cordonniers et Ebénistes, Soies, Toiles, Cotons Américains, Satinettes, etc, tous aux prix du comptant

JOHN DOUGALL, 235, Rue St. Paul.

30 sept. aa—22

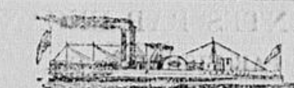

BATEAU A VAPEUR EN FER A VENDRE.

LES Propriétaires du Vapeur RICHELIEU, le trouvant trop petit pour leurs fins, et ayant décidé de construire un Bateau plus grand (qui est maintenant en construction, pour être prêt à bonne heure au printemps prochain pour le commerce entre Cornwall et Montréal), ont autorisé les Soussignés à l'annoncer en vente.

Le *Richelieu* a été entièrement réparé avec plusieurs améliorations, il y a quelques mois, et est maintenant en excellent ordre. Il peut porter 80 tonneaux de Fret, et a des accommodements pour 40 Passagers de Chambre. Longueur 130 pds; largeur du Bau 17 pds; Profondeur 7 pds; Vitesse 11 milles à l'heure. Il peut être examiné à Montréal dans les avant-midi du Mercredi et du Samedi de chaque semaine. Il sera livré à la clôture de la navigation, ou durant le printemps.

Les SOUMISSIONS seront reçues jusqu'à MIDI, le QUINZE de NOVEMBRE.

Pour plus amples détails, s'adresser à CAMPBELL ET WILLIAMSON, Agents.

14 oct. am—114

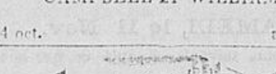

AUX PROPRIETAIRES DE VAISSEAUX, CONSIGNATAIRES, AGENS D'ASSURANCES MARITIMES, &c,

LE Soussigné ayant observé depuis grand nombre d'années le manque d'Appareils plus propres à Pomper les Vaisseaux sombrés, etc., prend la liberté d'annoncer qu'il est prêt à fournir des POMPES A VAPEUR PATENTÉES de WORTHINGTON sous le plus court délai, qu'il a récemment introduit en Canada afin de vider le steamer JOHN MUNN.

Le Soussigné est convaincu par expérience (ayant vu cet Appareil en fonctionnement sur le Lac Erié) que rien de semblable, égal en utilité, n'a encore été introduit en Canada. Il ne sollicite qu'un essai loyal.

S'adresser à JAMES ARLESS, Charpentier de Maisons et Navires.

Rue Nazareth, 12 sept. cm—100

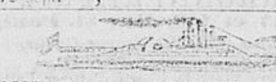

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

La Ligne la plus prompte et la Route la plus Directe de
TORONTO, HAMILTON, LONDON, DETROIT, CHICAGO ET MILWAUKIE.

VOICI les arrangements pris pour la Saison par cette magnifique ligne:

LIGNE DU FLEUVE:
COMPOSE'E DES SUPERBES STEAMERS,

New-Era, Capt. P. G. Chrysler; *St Lawrence*, Capt. Howard; *Lord Elgin*, Capt. P. Milloy; *Ottawa*, Capt. Putnam; laissant le bassin du Canal, à Montréal, tous les jours à NEUF heures A. M., et Lachine, à l'arrivée du Train de MIDI venant de Montréal, (excepté les dimanches, jour auquel ils partiront à l'arrivée du Train de DIX heures) touchant aux ports intermédiaires, arrivant à Kingston de bonne heure le lendemain pour rencontrer les magnifiques

STEAMERS DU LAC ONTARIO

Passport, Capt. Harbottle; *Arabian*, Capt. Colcleuch; *Maggie*, Capt. Towby; allant à Cobourg, Port Hope, Toronto et Hamilton, où ils se relient au chemin de fer le Great Western, pour London, Chatham, Windsor, Détroit, Chicago, Milwaukie et tous les ports du lac Michigan, et à Lewiston, pour les chûtes de Niagara, Buffalo et tous les ports du lac Erié.

AUX TOURISTES.

Cette ligne offre le transport le plus agréable, le plus confortable et le plus prompt.

Les steamers sont pourvus de SALONS élégamment meublés et Cabines Privées ;—ils passent à travers la scène magique du lac aux Milles Iles durant le jour. Sous le rapport de la vitesse ils sont sans rivaux.

Aux Familles Emigrant vers l'Ouest, (soit au Canada Ouest, soit aux Etats de l'Ouest) cette ligne possède des avantages sans pareils. Comme les steamers arrivent directement au dépôt du chemin de fer Great Western, à Hamilton, ils sauvent l'inconvénient de deux changements de bord et de 24 heures.

PASSAGE JUSQU'A CHICAGO EN 64 HEURES.

On peut se procurer des billets de C. F. MUCKLE, aux hôtels; à bord des steamers; ou au bureau, 40, rue McGill.

A. MILLOY, Agent.

10 juin. 61

1854. TRANSPORT. 1854.

DE QUEBEC ET MONTREAL A BYTOWN ET CANAL RIDEAU

LE Soussigné ayant, en addition à ses moyens de Transport, acheté ceux de MM. BARNUM ET WALKER, est MAINTENANT PRET à TRANSPORTER toute propriété confiée à ses soins avec Célérité et Sureté, de et aux Ports ci-dessus, et il peut dire avec confiance que ses Facilités de Transport entre les Ports ci-dessus nommés sont égales, sinon supérieures à celles d'aucune autre personne engagée dans ce Commerce.

Il a aussi fait des arrangements pour le Transport de toutes sortes de Propriétés à et de QUEBEC à tous les PORTS du LAC CHAMPLAIN, BOSTON, TROY, ALBANY et NEW-YORK. Le Stock est composé des Steamers *Lily*, *Alert*, *Leeds*, *Saint George*, *Britannia*, et de VINGT-QUATRE BARGES.

M. K. DICKINSON, Bureau, Bassin du Canal, Montréal.

AGENTS—WM. ROSS, Montréal.
C. CARLETON, Bytown,
WM. DOUSLEY, Port Elmesly, Canal Rideau.
JAS. WALKER, Québec.

23 mai. fm—54

LIGNE DIRECTE.

1854 1854

HOLCOMB & HENDERSON,
(Successeurs de MacPherson, Crane et Cie.)
KINGSTON, TORONTO, HAMILTON ET PORT STANLEY.

HENDERSON & HOLCOMB, QUEBEC ET MONTREAL.

LES Soussignés ont adoptés les ARRANGEMENTS suivans pour la prochaine saison de Navigation :—

Ligne du Lac Ontario.

Les Steamers de première classe—
HURON, Capt. D. WELLS,
GEORGE MOFFATT, Capt. F. G. Twitchell,
REINDEER, Capt. McGRATH,
SCOTLAND, Capt. GEO. PATTERSON,
—ET—

Les Goëlettes GOVERNOR, CALIFORNIA et PREMIER, pour faire le trajet régulièremen entre MOTREAL, TORONTO et HAMILTON arrêtant aux Ports intermédiaires.

Ligne du Lac Erie.

Le commode Steamer WESTERN MILLER, Capt. JOHN SUGHRUE, pour faire le trajet régulièrement entre Montréal, Port Stanley et les Ports intermédiaires.

Ligne de la Riviere.

Le puissant Bateau remorqueur PORCUPINE, et six Barges de première classe, pour faire le trajet entre Québec, Montréal et Kingston.

Pour Frêt, ou plus amples informations, s'adresser comme ci-dessus.

HENDERSON ET HOLCOMB.

22 avril. 41

ROBERT DEAN,
FABRICANT DE VALISE
DU PREMIER PRIX
174, RUE NOTRE-DAME, 174,
MONTREAL.

26 mai. fm—56

MANTEAUX, MANTES ET POLKAS.
DU DERNIER GOUT.

LES Soussignés viennent de recevoir, par steamer, de Paris et d'Angleterre, au-delà de 500 MANTEAUX, MANTES et POLKAS de velours, de satin de Chine et de drap de Dames, depuis :

10s, 15s, 30s, 50s ET 100s.

—AUSSI—

UN ASSORTIMENT GÉNÉRAL DE MARCHANDISES SÈCHES POUR LA SAISON.

H. ET H. MERRILL No. 190, Rue Notre-Dame.

10 octobre.—am—112

AUX PRIX COUTANT !

172 Rue St. Paul MONTREAL. Rue St. Paul. 172 MONTREAL.

UN FONDS DE
HARDES FAITES
ET DE
MARCHANDISES SECHES.
$55,000,

RIEN DE SEMBLABLE N'A ÉTÉ OFFERT AU PUBLIC.

LE Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de Hardes Faites et de Marchandises Sèches et se proposant aussi de prendre un Associé au printems prochain, désire se défaire de tout son fonds avant cette époque, afin de le renouveler entièrement. En conséquence, il commencera, à partir du 23 courant, à vendre toutes ses Marchandises et Hardes Faites au PRIX COUTANT, pour Argent COMPTANT.

Il fournira des preuves convaincantes qu'il vendra réellement aux prix coutant, après le 23 Octobre à Midi.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadé qu'elles achèteront quand elles les auront examinées.

C'est la plus belle occasion offerte aux acheteurs en Canada. Allez voir à

L'ENSEIGNE DU CASTOR,

L. PLAMONDON.

10 oct. 112

AYER'S PILLS.
PILULES D'AYER.

REMEDE nouveau et singulièrement efficace pour guérir toutes les maladies bilieuses—constipation, indigestion, jaunisse, hydropisie, rhumatismes, fievres, goutte, humeurs, nervosité, irritabilité, inflammations, maux de tête, douleurs d'estomac, de côté, de reins et des membres, maladies de femmes, etc., etc. Le fait est qu'il y a peu de maladies dans lesquelles une Médecine Purgative ne soit requise plus ou moins, et on pourrait prévenir beaucoup de maladies et de souffrances par l'usage plus fréquent d'un Cathartique inoffensif et effectif tout à la fois. Personne ne peut se trouver bien tant que le corps souffre d'une constipation habituelle; en outre, cette disposition dégénère en maladie sérieuse et souvent fatale, qui aurait pu être évitée par l'usage opportun et judicieux d'un bon purgatif. Ceci s'applique également aux rhumes, aux symptômes nevreux et aux affections bilieuses. Tous tendent à devenir ou à produire des maladies formidables et profondément enracinées qui remplissent les chars funèbres par toute la terre. De là, un remède de famille sur lequel on peut se fier est de la plus grande importance pour la santé publique, et cette pilule a été préparée avec une habileté consumée pour remplir cette lacune. Un essai prolongé de ses vertus par des Médecins, des Professeurs et des Patients a révélé des résultats qui surpassent tout ce qu'on connaissait jusqu'ici d'aucune médecine.

Elle a effectué des cures qui seraient incroyables si elles n'étaient attestées par des personnes de position et de caractere assez élevés pour dissiper tout soupçon de mensonge.

Parmi les personnes éminentes qui ont témoigné en faveur de ces Pillules, nous pouvons mentionner.

Le Dr. A. A. Hayes, chimiste analitique de Boston et *assayer* d'Etat de l'Etat de Massachusetts, dont le haut caractère professionnel est endossé par

L'hon. Edward Everett, sénateur des Etats-Unis.

Robert C. Winthrop, ex-orateur de la Chambre des Représentants.

Abbott Lawrence, ministre plén. d'Angleterre.

† John B. Fitzpatrick, évêque catholique de Boston ; aussi

Dr. J. R. Chilion, chimiste pratique de la cité de New-York, endossé par

L'hon. W. L. Marcy, secrétaire d'Etat.

W. B. Astor, l'homme le plus riche de l'Amérique.

S. Leland et Cie., propriétaires de Metropolitan Hotel, et autres.

Si l'espace nous le permettait, nous pourrions donner plusieurs centaines de certificats de tous les endroits où l'on a fait usage de ces pillules, mais une preuve encore plus convaincante que l'expérience d'hommes publics éminents, ce sont les effets qu'elles produisent après avoir été essayées.

Ces pillules, résultat de l'étude et d'une longue investigation, sont offertes au public comme les meilleures et les plus complètes que puisse fournir l'état présent de la science médicale. Elles sont composées non des drogues elles-mêmes, mais seulement des vertus médecinales de remèdes végétaux extraits, par un procédé chimique, dans un état de pureté et combinés ensemble de manière à atteindre les meilleurs résultats. C'est dans le *Cherry Pectoral* et dans les Pillules que ce système de composition pour les médecines s'est trouvé produire un remède plus efficace que tout ce qu'on avait pu obtenir jusqu'ici par aucun procédé. La raison en est parfaitement claire. Tandis que par l'ancien mode de composition, chaque médecine est chargée de substances acrimonieuses et nuisibles, par celui-ci on n'extrait que les vertus individuelles qui sont nécessaires pour arriver à l'effet curatif. Il laisse de côté toutes les qualités inertes et nuisibles de chaque substance employée pour ne retenir que les vertus curatives. Ainsi il est évident que les effets doivent être ce qu'ils sont, d'une efficacité plus grande, et les pillules un antidote plus puissant aux maladies qu'aucune autre médecine maintenant connue.

Comme il est souvent prudent que plusieurs médecines ne soient prises que sous les soins d'un médecin, et comme il ne pourrait pas bien en juger d'un remède sans en connaître la composition, j'ai donné à tous les médecins pratiquant dans les Etats-Unis et dans les provinces anglaises de l'Amérique une recette exacte de la manière en laquelle mon Pectoral et mes Pillules sont préparés. Cependant, si quelqu'un ne l'avait pas reçue, elle lui sera expédiée par la poste à sa demande.

De toutes les Médecines Patentées qu'on offre en vente, combien peu seraient prises si on en connaissait la composition! Elles n'ont d'existence que par le mystère dont on les entoure. Je n'ai pas de mystères. La composition de mes préparations est exposée à tous les yeux, et tous ceux qui sont juges compétents en cette matière en reconnaissent sans hésiter le mérite intrinsèque. Le *Cherry Pectoral* a été jugé par des hommes de science une médecine merveilleuse, avant que les effets en fussent connus. Plusieurs médecins éminents ont dit la même chose de mes pilules avec encore plus de confiance, et ils sont prêts à certifier que leur attente a été dépassée par les effets qu'elles ont produits.

Leur influence puissante agit sur les viscères internes pour stimuler le sang et lui donner une action salutaire—pour faire disparaître les obstructions de l'estomac, des intestins, du foie, et des autres organes, en régulariser l'action et corriger, partout où ils existent, les dérangements qui sont la cause première des maladies.

Préparé par le DR. JAMES C. AYER, Chimiste pratique et analitique, Lowel, Massachusetts.

PRIX : 25 cents la boite. Cinq boites pour $1.

A vendre chez tous les Droguistes de Montréal, et par les commerçants dans toute l'étendue des Etats-Unis et des Canadas.

17 août. am—89

FERBLANTIERS DEMANDÉS.

LE Soussigné a besoin de 2 ou 3 ouvriers Ferblantiers. Il donnera le salaire le plus élevé et un emploi constant.

ROBT. MITCHELL, Plombeur, etc. Rue St. Henry.

12 sept. 100

CUIRS DE BUENOS AYRES ET DE MONTEVIDEO.

LE SOUSSIGNÉ attend cet automne, directement de la RIVIÈRE PLATE et offrira en vente.

10,000 PEAUX DE MONTEVIDEO ET BUENOS AYRES.

☞Pour particularités, à une annonce future.
JESSE JOSEPH.

19 août. 90

A. TELLIER & CIE.
IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS.

ANNONCENT à MM. les Marchands de Montréal et des Campagnes, qu'ils OUVRIRONT, le 1er Mai prochain, un Magasin, Rue St. Paul, Nos. **158, 160** et **162**, dans la maison ci-devant occupée par M. FERDINAND PERRIN.

Ils recevront par les premiers arrivages un assortiment complet de MARCHANDISES SÈCHES choisies par M. A. Tellier lui même sur les différens Marchés d'Europe. Les conditions des ventes seront aussi libérales que celles d'aucune autre maison de Montréal

20 avril. aa—40

MARCHANDISES ENDOMMAGEES
A BIEN BAS PRIX
TEL QUE
DRAPS, COTONS, SOIES, &C.,
AU MAGASIN
COIN DES RUES ST. LAURENT ET CRAIG.
LIMOGES ET DESROCHERS.

13 juin. aa—39

EDWARD KERSTEN

A l'honneur d'informer ses Amis et le Public qu'il a commencé des affaires comme MARCHAND de VIN, dans les grandes bâtisses situées au coin des rues St. Pierre et Notre-Dame, où il a maintenant en mains, et où il aura constamment un approvisionnement des VINS suivants, etc., ayant été nommé le seul agent pour le Canada—

VINS CHERRY—De MM. Diaz, Morelle et Cie, Port Ste. Marie, comprenant des Vins de Table choisis, Cole Dorés. Vieux Vin des Indes Orientales, et Amontillado.

VINS OPORTO—De G. A. Redpath, successeur de feu M. Ormerod, d'Oporto, comprenant des Vins Supérieurs, de différentes vignobles.

BIÈRE BURTON—De MM. Salt et Cie., Burton-sur-Trent, en barils et bouteilles.

EDWARD KERSTEN.

12 août. fm—87

JAMES YUILL,
SCULPTEUR ET DOREUR,
et Fabricant de Miroirs et
CADRES DE GRAVURES,
No. 40, Grande rue St. Jacques
(Vis-à-vis R. Thomas, Epicier,)

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de commencer des affaires, pour son propre compte, et qu'il est prêt à exécuter tout ORDRE qui lui sera confié avec promptitude, netteté et à des prix modérés.

Cadres, Corniches de Croisées, Glaces à pilier et de Cheminée, Dorés et redorés.

☞Les ORDES de la CAMPAGNE ponctuellement exécutés.

24 août. fm—93

LIBRAIRIE & RELIURE
DE ZEPHIRIN CHAPELEAU,
Au coin des rues Notre-Dame et St. Vincent

TOUTES sortes de Livres de Prières ou d'Histoire; Livres, Papiers, etc., en usage dans les Ecoles Chrétiennes, Crucifix, Statues, etc., etc., enfin tout ce qu'on trouve dans une librairie.

M. Z. CHAPELEAU se charge de tous genres de reliures; le tout à des prix MODERES.

Z. CHAPELEAU.

21 mai. aa—47

VINS ET EPICERIES.

LAMOTHE & FRERE,
No. 202. Rue St. Paul,
MONTRÉAL.

ONT en mains un asortiment général d'EPICERIES, et des meilleurs qualités de VINS et EAUX-DE-VIE, tels que ;—

Champagne de Moet et Chandon; Grand Vin d'Angleterre, Fleur de Sillery, de la premiere qualité.

Vins du Rhin de Henkell et Cie., Moselle et Hock Mousseux.

Vins Clairets de Foke et Brandebourg, de toute description.

Cordiaux de Hultskan, Tool et Molyn, des meilleures qualités.

Meilleures Eaux-de-Vie Champagne, de 1842, 45, 48, 49, 50 et 54.

Madère, Cherry, Porto, Canarie, Sicile, Bourgogne, Malaga, etc., etc.

8 août. aa—51

VERRERIE ET POTERIE,
EN GROS ET EN DÉTAIL,
A TRES BAS PRIX.

LES Soussignés attirent l'attention de leurs anciennes Pratiques et du Public en général, sur leur grand et bel assortiment de MARCHANDISES maintenant en vente à leurs Magasins, et qui ont toutes été choisies par l'un des Associés, savoir :—

Services à Déjeûner, à Dîner, à Dessert et à Thé, Gobelets, Coupes, Verres Coupés et Coulés, Verres à Vin, Claret, Champagne et Bière, Carafes, Verres à Conserves et à Gelée, Vases de Porcelaine et une variété d'autres articles.

Dans le Département en Gros on trouvera tout complet, soit dans les balots primitifs ou empaquetés à ordre à la douzaine.

THOMSON ET MINCHIN, Successeurs de R. ANDERSON, 171, rue St. Paul.

22 Juillet. aa—142

COMPAGNIE D'ASSURANCE
MONARCH
Contre le FEU et sur la VIE
DE LONDRES.
Etablie en 1835.

CAPITAL.—£3000,000 STERLING. FONDS DE SURPLUS,—£200,000 STERLING.

LES RISQUES sur le FEU et la VIE continuent à être acceptés par cette Compagnie aux conditions les plus équitables.

Toutes les pertes sont PROMPTEMENT AJUSTEES ICI, sans recours au Bureau des Directeurs de Londres.

H. A. GLASSFORD, Agent pour le Bureau A. B. N., No. 16, rue St. Sacrément.

22 juil. aa—118

LA COMPAGNIE COLONIALE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

CAPITAL—UN MILLION STERLING.

GOUVERNEUR :

Le Très Honorable Comte d'ELGIN et KINKARDINE, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord.

BUREAU CENTRAL :—EDINBURGH.

BUREAU CENTRAL EN CANADA, MONTREAL, 49, *Grande Rue St. Jacques.*

Bureau des Directeurs:

L'Honorable PETER McGILL.
L'hon. Juge McCORD. | B. H. LEMOINE, Ecr.
L'hon. A. N. MORIN. | J. O. MOFFATT, Ecr.
HENRY STARNES, Ecr.
GERANT—A. DAVIDSON PARKER.

LE BUREAU de MONTREAL est investi du plein pouvoir d'accepter toute proposition, rendant la Compagnie responsable des risques, sans communication avec le Bureau Principal.

Cet arrangement donne à l'Assurance Coloniale toutes les facilités d'une Compagnie locale, et combine l'avantage additionnelle d'une ample sécurité.

Assurances sur le SYSTEME DE DEMI CREDIT, accordées.

6 juil. fm—71

COMPAGNIE ÆTNA
D'Assurance contre le Feu.
HARTFORD, CONN.

LA COMPAGNIE ÆTNA d'Assurance continue d'Assurer les propriétés de toutes sortes. Les Réglements ont toujours été aussi prompts et aussi libéraux, et leur sureté aussi bonne que ceux d'aucune autre Compagnie faisant des affaires sur le Continent d'Amérique.

ROBERT WOOD, Agent.

COMPAGNIE "HOME"
D'Assurance contre le Feu.
WALL STREET, NEW-YORK.

LA COMPAGNIE "HOME" d'Assurance offre d'Assurer les Bâtisses, Marchandises et Moulins à des conditions favorables. Son Actif dépasse

$700,000

et ses Réglemens sont favorables aux Assurés.

ROBERT WOOD, Agent.

COMPAGNIE HARTFORD
D'Assurance contre le Feu.
HARTFORD, CONN.

LA COMPAGNIE HARTFORD d'Assurance est l'une des plus anciennes Institutions sur ce continent. Elle a toujours mérité et retenu la confiance publique et elle possède un capital non entamé, et une réserve de

$500,000

qui est immédiatement mis à profit pour rencontrer les pertes.

ROBERT WOOD, Agent.

23 sept. gm—105

MEDICAL HALL.

LES Soussignés sont en possession du Remède de Dwight pour la Diarrhée (non le Choléra), qui a été très efficace dans un grand nombre de cas, et un grand nombre de Certificats ont été offerts au Soussignés depuis deux semaines. Aucune famille ne devrait être sans ce remède, principalement celles qui demeurent loin des Docteurs.

A vendre en Bouteilles pour 1s 3d et 2s 6d.

JOHN BIRKS ET CIE.

MEDICAL HALL.

LES Soussignés ont maintenant reçu, par divers navires de Londres, leur Assortiment ordinaire de Drogues, Préparations Chimiques de Londres, Parfums, Savons Parfumés, Brosses à Cheveux, etc., etc.; aussi, des Brosse à Dents Supérieures.

Un assortiment choisi de Bouteilles de Toilette

—AUSSI—

Huile de Foie de Morue Pure
Marinades, Moutarde, Sauces au Poisson, Huile à Salade
Câpres, Ananas, Marmelade
Pâte d'Anchois et à Lever
Ketchup au Champignon, etc., etc.

JOHN BIRKS ET CIE.

MEDICAL HALL.

SIROP SUPÉRIEURS de GINGEMBRE
Do do Orange
Do do Lémon
Do do Salsepareille

JOHN BIRKS ET CIE.

11 juil. aa—64

Sources de St. Leon.

LE Soussigné annonce au public, que sa maison aux sources de St. Léon est maintenant ouverte pour la réception des visiteurs; elle a été dernièrement tapissée et peinturée et est capable d'accommoder de 70 à 80 pensionnaires. On ne peut trouver une retraite plus plaisante durant les mois d'été, étant située au milieu d'une magnifique campagne, avec une belle rivière coulant à ses pieds.

La pêche, la chasse et tous autres amusements s'y trouvent et la pension et des mieux servie, et à des prix les plus modérés.

Les personnes qui partent peuvent aller aux Trois-Rivières, par le steamer de la malle; mais la ligne la plus directe est en prenant le "CASTOR" tous les mardis et vendredis après-midi, à 4 heures, et le matin suivant on est mis à terre à la Rivière du Loup, distance de six milles des sources. où des voitures attendent les passagers pour cette dernière place.

Pour les particularités voir M. Neil McIntosh, Place d'Armes, qui donnera toutes les informations désirables.

GEORGE CAMPBELL Propriétaire.

LE Soussigné vient de recevoir de l'Eau des Sources célèbres ci-dessus, qui sera vendue en quantité de pas moins d'un gallon.

NEIL McINTOSH

18 juillet.

A VENDRE
40,000 PIEDS DE PIN CARRÉ
5,000 do PRUCHE en PLANCHES
6,000 do ORME CARRÉE

BOIS DE CONSTRUCTION de toutes dimensions fournis à ordre.

Un assortiment général de BOIS SCIÉ Poli et non Poli, constamment en mains.

PLANCHES DE CHÊNE de 1¼, 2 et 3 pouces maintenant en mains.

SCIAGE ET POLISSAGE faits sous le plus court délai.

JAMES DOUGLAS, Moulin à Scie et à Polir, Vis-à-vis la rue William et le Canal, à l'Ouest de la rue McCord.

7 sept. fm—98

NEW-YORK.
DE LA MAISON D'ANNONCES
GÉNÉRALES DE
VISSCHER & SCHELL,
80. *NASSAU STREET NEW-YORK.*

L'ESCALIER EN FER DE MILLER
EST PLUS LEGER, PLUS FORT ET A 25 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QUE LES ANCIENS PLANS.

CETTE Réduction est causée parce que la balustrade et la rampe forment tout l'accompagnement des marches. Prix $1,50 à $5 par marche. Aussi les GRILLAGES EN FONTE de MILLER possedent une nouvelle qualité pour le clôturage, savoir : celle de se conformer à toute espèce de terrain sans être préalablement préparé, ce qui en fait le meilleur Grillage pour les CIMETIÈRES, et toutes les autres places où le terrain est incliné; il est également bon pour un clôturage de niveaux, tel que pour MAISON, BALCONS, PARCS, etc. Prix, $1 par pied linéal, et plus.

Aussi, CLOTURE en PIQUET de FER TRAVAILLÉ de Miller, excellent article de clôturage en fer travaillé; son bon marché, sa durabilité et sa force seront apparentes en l'examinant—Prix, de 63 cents à $2 par pied linéal.

Aussi, LISSES INCLINÉES de MILLER, pour sortir les marchandises des caves, par lesquelles un homme peut sortir une balle de marchandises pesant 1000 lbs ou plus. Les constantes demandes de ces lisses sont leur meilleur recommandation.—Prix, $30 et plus.

Et, l'ELÉVATOIRE VERTICAL de MILLER, en usage pour la même fin, et préféré par quelques-uns par ce qu'il n'occupe aucune place dans la cave. Prix, $125 et plus.

Aussi, Ouvrages en Fer dans toutes les branches, tel que GRILLES, CONTREVENTS, PORTES, CHASSIS, etc.

Manufacture, 26 West Broadway, N.-Y.
BENJAMIN F. MILLER,

23 fév. aa—17

Telegraphe Britannique Americain
En communication instantanée avec
Berthier, Sorel, Trois-Rivieres, Port-Neuf et QUEBEC.
ET LA SEULE LIGNE DIRECTE À
St. Jean, N. B., Halifax, N. E., et les Villes INTERMEDIAIRES.
BUREAU, 32 *Rue St. François-Xavier*, (en haut),
MONTREAL.

8 juin. 60

MEUBLES DE MENAGE,
AU No. 67, GRANDE RUE ST. LAURENT,
MONTREAL.

LE public trouvera à l'adresse ci-desssus toutes sortes de MEUBLES de MENAGE faits avec goût et avec les meilleurs matériaux, tels que—

Chaises, Commodes, Sofas, Couchettes, Bureaux, Tables, Lavemains, Chiffonniers, etc., etc.

Le tout est offert à des prix modiques et garanti pour n'être surpassé par aucune fabrique du pays, pour l'ELEGANCE, la SOLIDITÉ et le FINI!

Vieux Meubles réparés et mis à neuf, à très bas prix.

N'OUBLIEZ PAS LE GRAND No. 67.

M. L. PARISEAU ET CIE.

20 juil. fpm—aa—77

MACHINES A FAIRE DE LA BRIQUE
FONCTIONNANT D'ELLES-MEME
ET AUTRES.

LE Soussigné a en mains TRENTE-DEUX MACHINES A FAIRE DE LA BRIQUE avec des MOULINS à GLAISE et des MOULES complets, pour VINGT-CINQ LOUIS chacune, et des MACHINES à FAIRE de la BRIQUE, FONCTIONNANT d'ELLES-MEME, avec des MOULINS à GLAISE y adaptés et des MOULES, complètes, pour SOIXANTE-QUINZE LOUIS chacune. Les Machines ci-dessus seront garanties pour bien fonctionner, et peuvent être achetées à SIX MOIS de CRÉDIT, ou avec escompte pour ARGENT COMPTANT.

Pour plus amples détails, s'adresser, par lettre ou autrement, à

P. BAWDEN, JR., Briquerie de St. Neot, Montréal,
Ou à A. BAWDEN, Briquetier, Hamilton, H.-C.

26 janv. aa—2'

MOULINS A BATTRE.

LES Soussignés MANUFACTURENT et ont toujours à VENDRE à leur boutique, Ecluse St. Gabriel, des MOULINS A BATTRE et A SCIER de la force d'UN ou DEUX CHEVAUX, faits d'après les patrons les plus approuvés, et garantis aussi bons sous tous rapports que ceux qu'on peut se procurer ailleurs.

Ayant fait quelques améliorations dans leurs moulins cette saison, les soussignés sont certains de pouvoir fournir à leurs pratiques des MOULINS A BATTRE qui feront de meilleurs ouvrages et avec plus de facilité pour les Chevaux, que tous ceux qui ont été vendus jusqu'ici.

Toutes personnes sont invitées à aller examiner leurs moulins.

L'ouvrage vendu à leur boutique est toujours garanti.

On répondra promptement aux communications par la malle et on donnera avec plaisir toute information au sujet de ces moulins.

J. ET D. SMITH.

3 août. fm—aps—83

AVIS.

LE Soussigné a l'honneur d'annoncer au public que parmi le grand nombre d'Agences dont il s'est chargé il y a celles des Assurances sur la Santé et contre l'incendie des propriétés. Ces deux Assurances étant celles dont l'utilité est aujourd'hui le plus généralement reconnue et incontestée, n'ont pas besoin de recommandation; d'ailleurs elles prennent des primes si modiques que les fortunes les plus modestes peuvent en acquérir les bienfaits.

On peut s'abonner chez lui à toutes les publications périodiques de Paris, notamment aux journaux si avantageusement connus et tant goûtés, l'*ILLUSTRATION*, le *Journal des Dames*, *Journal des Demoiselles*, etc., etc.

Il a pris des arrangements tels qu'il peut importer des Etats-Unis, d'Angleterre et de France et fournir à ses commettans, dans le plus bref délai, tous livres de Littérature, de Médecine et de Jurisprudence ainsi que tous les Instruments et Cahiers de Musique.

Il peut aussi faire recouvrir surement, avec promptitude, et cela aux moindres frais, toutes créances et argents, tant en ville qu'à la Campagne; il s'occupe des collections assidûment.

Un superbe Piano à vendre au Bureau.

C. A. ROCHON, Agent, No. 15, rue Ste. Thérèse.

13 juillet. aa—74

CUIR DE TOUTE SORTE.

36, RUE ST. ANTOINE, MONTREAL. 36,

LE Soussigné a constamment en mains à sa TANNERIE (Grande rue St. Antoine, No. 36) un assortiment général de toutes sortes de CUIR, consistant en :

Cuir à Semel,
Vache,
Veau,
Taure,
Cuire à Harnais,
Cuir Rouge,
Peaux de Mouton,
Etc., etc., etc.

A vendre en GROS et en DETAIL.

NARCISSE VALOIS.

27 janvier 4 aa

DOUTRE & DAOUST,
AVOCATS,
16, RUE ST. GABRIEL, 16
Vis-a-vis l'HOTEL DU CANADA

10 juin 61

LAFRENAYE ET PAPIN, AVOCATS, Rue St. Vincent, No. 25.—20 avril. fm—40

CHS. J. COURSOL,
AVOCAT,
No. 13, RUE ST. VINCENT, No. 13.

5 sept. 97

DR. GLOBENSKY
No. 125, Rue St. Laurent, No. 125.

31 août. cm—95

DENTISTE FRANCAIS,
Dr. JOURDIN,
126, RUE NOTRE-DAME, 126,
(En face le Palais de Justice.)

18 mai. fm—7

RACICOT & LAURENT,
ARCHITECTES,
28, GRANDE RUE ST. LAURENT, 28.

5 oct. am—110

J. C. COURSOLLES
ARCHITECTE ET MESUREUR
Rue Lagauchetiere,
TROISIEME PORTE DE LA RUE CAMPEAU,
FAUBOURG QUÉBEC.

1er juil. cn.—69

D. H. WARREN, Fabricant de BALANCES BREVETÉES, No. 40, Rue McGill, Montréal.

juin. aa—57

Maison de Papeterie en Gros.

LE Soussigné, en faisant ses préparatifs pour le Commerce d'Automne, a fait de grandes augmentations à son Fonds, qui consiste maintenant de—

17,000	Rames de Papier	Gris	à Envelopper, commun		
10,000	do	do	do	do	fin.
5,000	do	do	Brun	do	
3,000	do		à Ecrire, pour les Ecoles		

—ET—

Une assortiment infini de Papeterie, Matérieaux de Relieurs, Encres, etc., etc.

Seul Agent pour le Fluide Indélébile à Ecrire, de Weeks et Rideout, des E.-U.

N.B.—Papier à imprimer fait à ordre.

JAMES CHALMERS, 224, Rue St. Paul.

31 août cm—95

PATRONISE PAR LA FACULTE.

WOOLLEY'S PECTORAL CANDY.—La rapidité de la vente de ce remède est une preuve de son efficacité. Les Propriétaires peuvent le recommander pour tous les cas de rhumes maux de gorge, Perte de voix et faiblesse d'Estomac et de poumons, aussi bien que pour les maladies asthmatiques anciennes, qui ont résisté aux autres remèdes. Etant libre d'ingrédiens malfaisans, les personnes de tous les âges peuvent le prendre avec la plus grande sûreté; car en soulageant l'estomac et la gorge, et en dégageant le rhume, il tend à rafraîchir et purifier le sang.

Le Propriétaire soumet les quelques certificats suivants, choisis entre un grand nombre.

Readitch, Worcestershire, 17 *mars* 1851.

Monsieur,—J'ai le plaisir de vous informer de la guérison de ma sœur, d'un asthme de dix ans, par votre Candi Pectoral.

JAMES DUGGINS, Temperance Hotel.

N.-B.—Je pourrais vous parler d'une autre cure, mais la personne m'a dit qu'elle vous écrirait. C'est la même qui l'a recommandé à ma sœur.

Extrait d'une lettre en date du 18 *sept.*, 1852.

Je suis heureux de recommander le Candi Pectoral de Woolley pour les maladies de poumons, influenza, rhumes, asthme, et affections d'estomac.

G. C. CERNNT, M. D., Londres.

Manchester, 13 *janvier* 1253.

Monsieur,—J'ai eu le plaisir d'entendre une de mes pratiques parler d'une manière très satisfaisante de votre Candi Pectoral. Il disait qu'il avait un rhume depuis plusieurs années et qu'il avait essayé de tous les remèdes. mais sans succès. Ayant vu une de vos annonces du Candi Pectoral, il se résolut à faire une dernière tentative, en achetant une boite; et il était heureux, disait-il, de voir que son rhume l'avait complètement abandonné après la seconde boite.

T. FOSTER KER.

AVIS.—Demandez le "Candi Pectoral de Woolley," et voyez si les mots "Woolley's Pectoral Candy" sont gravés en lettres blanches sur le fond rouge de l'étampe du gouvernement, autour de chaque paquet, sans lesquels aucun n'est véritable.

Préparé par WOOLLEY, Chimiste, Maidstone; et en vente chez tous les Pharmaciens respectables PAR TOUT LE MONDE, en boites de 1s 1½d et 2s 9d chaque.

Agens pour le Canada, MM. JOHN BIRKS ET CIE., Medical Hall, Montréal.

17 nov. aps aa—124

LE PAYS.

Ce Journal est publié dans les intérêts de la cause démocratique.

Le Rédacteur du PAYS est aidé d'un Comite de Collaborateurs, et tout l'établissement est sous la surveillance d'un Comité de direction.

ANNONCES.

	s.	d.
Six lignes et au-dessous, 1re. insertion..	2	6
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion..	3	4
Au-dessus de dix lignes, par ligne, 1re. insertion..	0	4

On prend le quart des prix ci-dessus pour chaque insertion subséquente.

Tarif des annonces a l'annee.

Un quarré...	£7	10	0
Demi-quarré...	4	10	0
Adresse d'affaires n'excédant pas quatre lignes...	2	0	0

Tout ordre pour les annonces doit être fait par écrit.

Annonces de Naissances,	1s. 3d. chaque.	} Payables d'avance
Do Mariages,	2s. 6d. "	
Do Décès,	1s. 3d. "	

Les annonces de Naissances, Mariages et Décès, pour ces prix, ne devront pas excéder six lignes, au-dela de six lignes elles paieront aux taux des autres annonces.

Les avis de Naissances, Mariages et Décès qui seront envoyés à ce bureau devront être accompagnés de l'argent requis par le taux, sinon ils ne seront pas publiés.

"Notices spéciales."—Tout article sous ce titre, interligné ou rempli, 4d. par ligne, mesuré avec une échelle de breviére rempli, s'il y a au-delà de 10 lignes; au-dessous de 10 lignes, 3s. 4d., au-dessous de 6 lignes, 2s. 6d.

Tout autre article, dans les colonnes éditoriales, et dont l'objet est de favoriser les intérêts pécuniaires ou privés de compagnies ou d'individus, tels que Rapports de Banques, de Compagnies d'Assurance, de Chemins de Fer, etc, Avis d'assister aux Lectures, Amusements, Sermons, Reconnaissance de dons, etc., sera considérés comme annonce et paiera de la même manière que les notices spéciales.

Liste des AGENTS, chez lesquels on peut s'abonner :—

Laprairie	TOUSS. LEFEBVRE.
Beauharnais	TOUSS. CHAMPEAU.
Longueuil	BAPT. TRUDEAU.
St. Hyacinthe	G. C. DESSAULLES
St. Ours	P. M. DEBLOIS.
St. Marc	REGIS MALO.
Chambly	JOS. TRUDEAU.
L'Industrie	A. MAGNAN.
Yamachiche	P. B. CHARLAND.
Trois-Rivières	F. FORTIN.
Champlain	O. BRUNELLE.
Rivière du Loup, en haut	LS. BARIBAULT, M.
Ste. Anne de la Pérade	LS. BUREAU.
Kamouraska	JH. LEBEL.
Rimouski	A. BRADLEY.
Québec	T. E. ROY.
Saguenay	D. McLAREN.
Plattsburg, N. Y.	F. DANIS.

RÉDACTEUR : CHS. DAOUST.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J.A. PLINGUET.